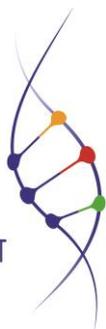


THE ABS  
CAPACITY  
DEVELOPMENT  
INITIATIVE



L'INITIATIVE DE  
RENFORCEMENT  
DES CAPACITES  
POUR L'APA



# Atelier Sous-Régional sur l'Accès et le Partage des Avantages pour les Pays Africains Francophones

Du 24 au 28 Octobre 2016, Abidjan, Côte d'Ivoire

Accueilli par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

## RAPPORT

Financée par



Ministère fédéral de la  
Coopération économique  
et du Développement



NORWEGIAN MINISTRY  
OF FOREIGN AFFAIRS

DANISH MINISTRY  
OF THE ENVIRONMENT



Mise en oeuvre par





Photos: © Lena Fey



## Table des Matières

|                              |    |
|------------------------------|----|
| Contexte.....                | 5  |
| Synthèse des Résultats.....  | 7  |
| Déroulement des Travaux..... | 8  |
| Présentations.....           | 27 |
| Programme.....               | 28 |
| List of Participants.....    | 31 |
| Contacts.....                | 37 |
| Annexe: Forum Ouvert.....    | 38 |



## Acronymes and Abréviations

|      |  |
|------|--|
| ANC  | Autorité Nationale Compétente  |
| APA  | Accès et Partage des Avantages   |
| CCCA | Conditions Convenues d'un Commun Accord  |
| CCRI | Certificat de Conformité Reconnu à l'échelle Internationale ( <i>Internationally Recognized Certificate of Compliance – IRCC</i> ) |
| CDB  | Convention sur la Diversité Biologique   |
| CPC  | Consentement Préalable en Connaissance de Cause  |
| OAPI | Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle  |
| OOAS | Organisation Ouest Africaine de la Santé   |
| PACL | Peuples Autochtones et Communautés Locales   |
| R&D  | Recherche et Développement   |
| UA   | Union Africaine  |
| UE   | Union Européenne   |



## Contexte

Depuis l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage Juste et Equitable des Avantages découlant de leur Utilisation (Protocole de Nagoya) en 2014, les Etats africains ont intensifié leurs activités en vue de développer leurs systèmes nationaux sur l'accès et le partage des avantages (APA). A l'échelle régionale, des orientations sont données depuis 2015 par les Lignes Directrices de l'Union Africaine (UA) pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'APA, et le Groupe Africain continue de jouer un rôle important dans les négociations à la Réunion des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et du Protocole de Nagoya.

L'initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA (Initiative APA) soutient l'élaboration de cadres institutionnels et réglementaires, le développement de chaînes de valeurs respectueuses de la législation et l'implication dans l'APA des peuples autochtones et communautés locales (PACL) dans ses pays partenaires africains. L'Initiative APA continue également de fournir des services de renforcement des capacités sur l'APA et sur d'autres questions associées à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya aux acteurs de tous les pays d'Afrique et des pays des Caraïbes et du Pacifique, et encourage leur participation dans tous les processus liés à l'APA.

La diversité des climats et des paysages de la Côte d'Ivoire fait de ce pays l'un des hauts lieux de la biodiversité en Afrique de l'Ouest. La diversité génétique du pays suscite l'intérêt des chercheurs depuis des décennies et plusieurs ressources génétiques et/ou connaissances traditionnelles ivoiriennes sont à l'origine d'ingrédients utilisés dans des produits pharmaceutiques, cosmétiques et alimentaires. La Côte d'Ivoire a ratifié le Protocole de Nagoya en Septembre 2013 et développe actuellement son système national d'APA qui servira de base aux futurs contrats d'APA que le pays signera avec des utilisateurs du monde de la recherche et du secteur privé.

### Approche et Objectifs

A l'approche de la 13<sup>ème</sup> Conférence des Parties de la CDB et de la deuxième Réunion des Parties au Protocole de Nagoya (plus connues sous leurs acronymes anglais respectifs, c.à.d. COP13 / COP MOP2) devant se tenir à Cancun au Mexique en décembre 2016, l'Initiative APA a organisé deux ateliers sous-régionaux pour les pays d'Afrique anglophones et francophones.

L'atelier francophone a eu lieu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 24 au 28 octobre 2016. Il a fourni un forum permettant aux parties prenantes de pays d'Afrique francophone d'être informées sur les derniers développements en matière d'APA, d'échanger leurs expériences et de discuter les différentes approches de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et d'autres questions relatives à l'APA.

Les principaux objectifs de cet atelier ont été les suivants :

- Présenter le cadre d'orientation donné par les Lignes Directrices de l'UA pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya sur l'APA ;
- Discuter les approches de développement des cadres réglementaires nationaux ;
- Favoriser l'échange sur les approches stratégiques de valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées ;
- Discuter des éléments et du fonctionnement des accords d'APA ;



- Offrir un forum d'échange sur les approches visant à impliquer les PACL dans l'APA et intégrer la protection des connaissances traditionnelles.

Une visite de terrain d'une journée a donné l'occasion de réunir les participants autour deux exemples concrets d'APA développés dans le contexte de la mise en œuvre de l'APA de la Côte d'Ivoire et de partager des expériences, des leçons et des bonnes pratiques nationales favorisant l'apprentissage mutuel.

### **Participants**

L'atelier a accueilli 57 participants venus de 19 pays africains francophones (Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Côte d'Ivoire, Congo, Djibouti, Guinée-Bissau, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République Centre Africaine, République Démocratique du Congo, République du Tchad, São Tomé e Príncipe, Sénégal, Togo, Union des Comores), dont notamment des coordinateurs nationaux en matière d'APA, des représentants des PACL, des acteurs du monde de la recherche et de la société civile ainsi que les représentants du secteur privé. L'Initiative APA et ses partenaires ont été représentés par une équipe de 9 personnes-ressources couvrant les différents champs de travail dont les questions juridiques, la valorisation, l'implication des PACL, la gestion des processus, le suivi-évaluation, la modération et le compte rendu de réunion.



## Synthèse des Résultats

Le programme de cet atelier de cinq jours a été spécialement conçu pour favoriser les échanges d'expériences entre les participants et l'apprentissage mutuel sur les différents processus et les approches adoptés dans les différents pays africains francophones pour la mise en œuvre de l'APA. Prenant les Lignes Directrices de l'UA comme cadre d'orientation de référence, les participants ont examiné différentes questions stratégiques et discuté les différentes approches possibles qui permettraient d'élaborer des cadres de réglementation sur l'APA efficaces et adaptés aux besoins, aux spécificités et aux circonstances de chaque pays. La visite de terrain a permis, au travers de deux études de cas, de mettre en avant qu'un pays fournisseur pouvait aussi être un pays utilisateur. Les deux études de cas présentant deux chaînes de valeur réussies ont démontré l'importance de la volonté politique dans la mise en œuvre de l'APA et dans la réalisation du potentiel des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. L'atelier s'est terminé par un forum ouvert offrant aux participants une nouvelle plate-forme et méthodologie pour partager leurs expériences et apprendre les uns des autres sur des questions de leur choix relatives à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

Des échanges constructifs ont permis aux participants d'acquérir:

- une meilleure compréhension du cadre d'orientation fourni par les Lignes Directrices de l'UA;
- une meilleure compréhension des différentes approches et options disponibles pour élaborer des cadres réglementaires nationaux efficaces en matière d'APA ;
- une meilleure compréhension de la valorisation et de la réalité de la recherche et du développement liées aux ressources génétiques ;
- une meilleure compréhension de l'importance d'élaborer une approche stratégique pour la valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées et comment une stratégie de valorisation, si bien mise en œuvre, peut contribuer à la mise en place de systèmes nationaux d'APA efficaces ;
- une meilleure compréhension des éléments clés à considérer lors de la négociation des contrats d'APA, en particulier la négociation des clauses relatives au partage des avantages;
- une meilleure compréhension des limitations du système de propriété intellectuelle classique dans la protection des connaissances traditionnelles ;
- une meilleure compréhension des différentes approches possibles à la documentation des connaissances traditionnelles ;
- de nouveaux enseignements sur les différentes approches qui pourraient être mises en œuvre pour mieux impliquer les PACL dans les processus relatifs à la mise en œuvre de l'APA, renforcer leurs capacités sur les questions liées à l'APA et les habiliter à négocier avec succès des accords d'APA justes et équitables;
- une bonne connaissance des différentes approches stratégiques pour une mise en œuvre efficace du Protocole de Nagoya et de maximiser leur courbe d'apprentissage sur un large éventail de questions de leur choix relatives à l'APA grâce à un forum ouvert.

Cet atelier a également souligné l'aspect multisectoriel de l'APA et l'importance de transmettre les connaissances acquises entre les acteurs concernés.



## Déroulement des Travaux

### Cérémonie Officielle d'Ouverture – *Akwaba* !

*Lena Fey de l'Initiative APA* a salué la Directrice de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Côte d'Ivoire, l'ambassadeur d'Allemagne et souhaité la bienvenue à tous les participants. Elle a remercié chaleureusement le point focal APA de la Côte d'Ivoire pour son soutien dans l'organisation de l'atelier. Mme Fey a ensuite donné une brève description des activités de l'Initiative concernant la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au niveau national et a souligné que depuis 2015, l'Initiative avait changé l'étendue de ses actions pour travailler plus étroitement avec des pays partenaires. L'Initiative continue néanmoins à organiser des ateliers dans les différentes régions pour renforcer les capacités des pays fournisseurs de ressources génétiques. Mme Fey a souligné également que cet atelier avait été conçu pour être beaucoup plus interactif qu'à l'habituel de façon à favoriser les échanges d'expériences et l'apprentissage mutuel entre les participants et les pays participants. Elle a également mise en avant que les études de cas présentées fournissaient une très bonne base pour discuter de l'APA.

*Dr Claus-Bernard Auer, Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en Côte d'Ivoire*, a accueilli chaleureusement tous les participants. Il a souligné que l'APA était très important pour la sauvegarde, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité indispensable à toute vie humaine. Il a rappelé que l'Allemagne, faisant partie des bailleurs de fonds qui appuient l'Initiative APA, donnait son soutien depuis des années au maintien de la biodiversité. Remerciant la Côte d'Ivoire pour son accueil, il a souhaité une bonne semaine à tous les participants.

*Mme Nassere Kaba, Directrice de Cabinet du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la Côte d'Ivoire*, a souhaité l'« Akwaba » en Côte d'Ivoire à tous les participants. Elle a souligné l'importance de l'APA, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du troisième objectif de la CDB et de son rôle dans la conservation de la diversité biologique. La sauvegarde des ressources biologiques est indispensable pour tous les pays (nourriture, et tous les services écosystémiques). La domestication du Protocole de Nagoya est donc très importante, notamment pour les pays comme la Côte d'Ivoire, riche en biodiversité. Elle a remercié l'Initiative APA pour tous ses efforts et son soutien aux pays africains dans la mise en œuvre du Protocole. Elle a fini son allocution de bienvenue en souhaitant une bonne semaine de travail et d'excellents travaux à tous les participants.



## Contexte

### Introduction

Les principaux objectifs de cette première session de l'atelier ont été d'informer les participants sur les derniers développements en matière d'APA et de présenter un aperçu des Lignes Directrices de l'UA. Cette première session a également permis aux participants de méditer sur l'objectif de la mise en œuvre d'une législation nationale sur l'APA et sur les principales raisons ou aspirations qui incitent les pays à mettre en œuvre l'APA .

### Mise à Jour sur l'APA et le Protocole de Nagoya

*Peter Schauerte de l'Initiative APA* a fait une brève mise à jour sur les premières données nationales mises en ligne sur le Centre d'échange d'informations sur l'APA (Centre d'échange APA). Le Centre d'échange joue un rôle clé dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il encourage la sécurité et la transparence juridiques sur les procédures d'accès et de partage des avantages et assure le contrôle de l'utilisation des ressources génétiques tout au long de la chaîne de valeur, notamment à l'aide de certificats de conformité reconnus à l'échelle internationale (CCRI). M. Schauerte a ensuite donné un bref aperçu des principales dispositions du Règlement de l'Union Européenne (UE) n°511/2014 relatif à l'APA<sup>1</sup> (Règlement de l'UE). Contrairement aux Lignes Directrices de l'UA, qui donnent des orientations pour la mise en œuvre de l'APA en mettant l'accent sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, le Règlement de l'UE est un instrument juridiquement contraignant visant uniquement la conformité des utilisateurs dans l'UE avec l'APA. Il a également attiré l'attention des participants sur le fait que le champ d'application du Règlement de l'UE n'était pas nécessairement le même que celui de la législation en vigueur (ou en élaboration) dans les pays fournisseurs. Une nouvelle utilisation des ressources génétiques ayant été accédées avant l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya, par exemple, n'est pas couverte par le Règlement de l'UE, alors que les Lignes Directrices de l'UA proposent que toute nouvelle utilisation déclenche le processus d'APA. L'accès aux huiles, aux produits biochimiques isolés ou aux matières traitées à la chaleur n'entre pas dans le champ d'application du Règlement de l'UE mais ce type d'accès peut très bien entrer dans le champ d'application des réglementations sur l'APA des pays fournisseurs. Il n'y a aucune obligation de conformité pour tout accès à des ressources génétiques et à des connaissances traditionnelles associées dans les pays qui ne sont pas Parties au Protocole de Nagoya ou dans les pays Parties qui n'ont pas de cadre réglementaire sur l'APA au moment de l'accès. Dans ces cas-là, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées et toute future utilisation sont exclues du champ d'application du Règlement de l'UE. Il est donc essentiel que les pays fournisseurs connaissent et prennent en compte les dispositions du Règlement de l'UE lors de la mise en œuvre de leurs cadres nationaux sur l'APA.

### Les Lignes Directrices de l'Union Africaine

Suite à la projection du film « L'APA expliqué Simplement », *Olivier Rukundo de l'Initiative APA* a mis l'accent sur le fait que les Lignes Directrices de l'UA n'étaient pas juridiquement contraignantes, mais qu'elles représentaient un consensus politique des États membres sur la manière d'appliquer le Protocole de Nagoya au sein de l'Union Africaine. Les Lignes Directrices ont pour objectif de faciliter la coordination et la coopération

---

<sup>1</sup> Titre officiel : Règlement (UE) n°511/2014 du Parlement Européen et du conseil du 16 avril 2014 relatifs aux mesures concernant le respect par les utilisateurs dans l'Union du protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le document complet est disponible à l'adresse suivante : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/CS/ALL/?uri=CELEX%3A32014R0511>.



entre les pays africains et les parties prenantes africaines autour de la mise en œuvre de l'APA et à fournir des conseils pratiques sur la manière dont les systèmes d'APA nationaux peuvent être mis en œuvre de manière coordonnée au niveau régional. Elles visent donc à faciliter l'établissement de normes africaines communes sur l'APA mais laissent un grand degré de discrétion et de flexibilité à chaque pays pour que leur mise en œuvre soit adaptée à leurs besoins, leurs spécificités et leurs propres circonstances. Les Lignes Directrices de l'UA sont composées de deux parties. La première partie, les lignes directrices stratégiques, donne des orientations politiques pour les Etats Membres pour une approche coordonnée de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya en Afrique. La deuxième partie, les lignes directrices pratiques pour la mise en œuvre coordonnée, est un guide étape par étape contenant des conseils pratiques et détaillés sur des questions de fond pour aider au développement et à la mise en œuvre des systèmes d'APA au niveau national et local.

### Discussion Plénière

Suite à ces premières présentations, les participants ont demandé des éclaircissements sur les points suivants:

- *La Prise en Compte des Dispositions du Règlement de l'Union Européenne dans la Mise en Œuvre Nationale du Protocol de Nagoya des Pays Africains* : Les pays africains sont plus souvent fournisseurs qu'utilisateurs de ressources génétiques. Il est donc essentiel qu'ils tiennent compte des dispositions en vigueur dans les pays utilisateurs, notamment les pays de l'UE. La réglementation Européenne représente des critères minimums au niveau européen, ce qui veut dire que les pays membres s'appuient sur ces directives pour élaborer leur législation nationale sur l'APA. Le Règlement s'applique également aux pays européens n'ayant pas encore ratifié le Protocole de Nagoya. Bien que les Lignes Directrices de l'UA ne soient pas une réponse à la réglementation européenne, elles peuvent néanmoins aider les pays africains à se positionner de façon stratégique par rapport aux dispositions du Règlement de l'UE dans le développement de leur législation nationale sur l'APA.
- *Contrôle de l'Utilisation des Ressources Génétiques par les Pays Fournisseurs*: Au niveau national, la mise en place d'un cadre réglementaire sur l'APA et la désignation de points de contrôle sont les principaux outils et mécanismes pour faciliter la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques. Au niveau international, comme indiqué précédemment, le Centre d'échange APA et le CCRI, qui donnent des informations détaillées sur les ressources génétiques, sont des outils de contrôle essentiels.
- *Règlement des Litiges* : Il n'y a actuellement aucun tribunal compétent au niveau international mais le Protocole de Nagoya énonce le règlement pour résoudre les différends. Des mécanismes institutionnels sont également en train d'être négociés pour contrôler la conformité.

### Aspirations des Pays relatives à l'APA

Pour conclure cette séance d'ouverture, les participants ont été invités à décrire quel serait pour eux un système d'APA idéal/fonctionnel. Les points ci-dessous résument les résultats de cette réflexion.



Un système d'APA fonctionnel est un système :

- où tous les pays Parties ont une législation opérationnelle sur l'APA ;
- transparent sans aucune incertitude juridique et juste pour tous les acteurs ;
- sans litige par rapport à l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles ;
- qui donne une dimension supplémentaire à la conservation et l'utilisation durable de la richesse biologique ;
- qui reconnaît l'importance et la valeur des connaissances traditionnelles et les médecins traditionnels ;
- où les PAQL ont conscience de l'importance et de la valeur de leurs ressources génétiques et de leurs connaissances traditionnelles ;
- où il n'y a plus de biopiraterie ;
- où l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associés sont encadrés, les contrats sont respectés et les retombées économiques sont partagées équitablement avec les PAQL.
- où les pays fournisseurs seront aussi utilisateurs avec une communauté de chercheurs et d'entrepreneurs ;
- où la recherche sur les ressources génétiques et les connaissances contribue à la réduction de la pauvreté et donne une meilleure qualité de vie à tous et tout particulièrement aux PAQL ;
- où l'échange des ressources génétiques et l'utilisation des connaissances traditionnelles est simple, juste et équitable pour le bien-être et le bénéfice de tous.

## **Visite de Terrain et Etude de Cas: Djeka Pharmaco et le Centre de Naturothérapie Spécialisé en Sinusite (CNS Sinusite)**

### **Introduction à la Visite de terrain**

La visite de terrain a permis, au travers de deux études de cas (Djeka Pharmaco et CNS Sinusite), de mettre en avant qu'un pays fournisseur pouvait aussi être un pays utilisateur. Ces deux études de cas ont pu être identifiées grâce à la collaboration entre le Point Focal APA et le Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT) du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique de la Côte d'Ivoire. Chaque étude de cas est un exemple du développement d'une chaîne de valeur réussie mettant sur le marché national un produit basé sur des connaissances traditionnelles. Ces deux chaînes de valeur, développées avant l'entrée en vigueur du Protocole de Nagoya, ont des approches de valorisation différentes et pourraient donner des orientations utiles pour le développement du cadre réglementaire sur l'APA de la Côte d'Ivoire. Alors que Djeka Pharmaco a développé deux compléments alimentaires mis sur le marché national en les commercialisant dans des pharmacies et supermarchés, CNS Sinusite a développé un produit pharmaceutique contre la sinusite qui est uniquement commercialisé au travers d'un traitement dispensé au centre de naturothérapie à Abidjan. La visite de terrain s'est déroulée en trois phases. Tout d'abord, les participants ont suivi une séance



d'information sur le PNPM et sur les activités de recherche et développement (R&D) de Djeka Pharmaco. La visite des locaux de Djeka Pharmaco leur a ensuite permis de s'informer sur le processus de fabrication d'un sucre et d'un sel améliorés, deux exemples de chaînes de valeur abouties et basées sur l'utilisation de connaissances traditionnelles. La visite de terrain s'est terminée par la visite de CNS-Sinusite où les participants ont pu observer comment toute une clinique peut fonctionner en se basant uniquement sur l'application d'un médicament traditionnel amélioré pour le traitement de la sinusite.

### **Introduction du Programme National de la Promotion de la Médecine Traditionnelle**

*Le Docteur Ehoulé Kroa du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique* a expliqué qu'en Côte d'Ivoire, le système de santé était basé de 80% à 90% sur la médecine traditionnelle. Il a également indiqué que 75% à 80% des produits sont à base de plantes médicinales. Étant donné l'importance de la médecine traditionnelle, le PNPM a pour but d'organiser, de réglementer, de réhabiliter et de valoriser le secteur de la médecine et pharmacopée traditionnelles pour l'amélioration de la couverture des besoins sanitaires de la population. Les principales missions du PNPM sont la mise en place de base de données sur la médecine et pharmacopée traditionnelles ; l'intégration de la médecine traditionnelle dans la politique nationale de R&D ; le support d'unités artisanales de production et de distribution des médecines traditionnelles, la promotion de la culture et la protection des plantes médicinales utilisées et / ou menacées de disparition et la protection et promotion des connaissances traditionnelles. Ce projet s'inscrit dans un cadre réglementaire portant sur l'exercice et l'organisation de la médecine et pharmacopée traditionnelles. Les textes de loi précisent entre autre que : i) les praticiens de la médecine traditionnelle doivent disposer d'une autorisation d'exercice de la médecine traditionnelle délivrée par le Ministre en charge de la santé ; ii) les consultations, les soins et les ventes de médicaments traditionnels se font uniquement dans les centres de médecine traditionnelle; iii) la fabrication des médicaments traditionnels est réalisée uniquement dans les unités de production agréées, et l'étiquetage des médicaments traditionnels est obligatoire; iv) le principe de collaboration entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne est admis; v) des sanctions pénales et administratives sont prévues en cas de non-respect de la réglementation en vigueur. Malgré ces avancées importantes, de nombreux défis restent à relever, notamment : la construction de l'Institut de médecine traditionnelle, l'élaboration de la pharmacopée ivoirienne, l'homologation des médicaments traditionnels couramment utilisés et la création de jardins botaniques de plantes médicinales en voie de disparition. Les deux études de cas examinées ci-dessous sont des initiatives soutenues par le PNPM.

### **Étude de Cas N°1 : Djeka Pharmaco**

*Arthur Gnagne de Djeka Pharmaco* a présenté les activités de Djeka Pharmaco qui, depuis son lancement, a toujours œuvré pour la conservation de la biodiversité et le partage des avantages sans avoir aucune connaissance l'APA. Djeka Pharmaco est une unité de fabrication de compléments alimentaires fondée en 2007 par des chercheurs universitaires ivoiriens. Djeka Pharmaco conçoit et fabrique des aliments fonctionnels et des médicaments traditionnels améliorés. Sa mission est de contribuer à la lutte contre les maladies métaboliques et / ou liées à l'immunité par la valorisation du savoir médical et alimentaire. Le travail de Djeka Pharmaco repose sur la richesse de la pharmacopée ivoirienne et en particulier sur le travail remarquable effectué par le Professeur Laurent Ake-Assi, ethnobotaniste émérite décédé en 2014. Le Professeur Ake-Assi a répertorié le savoir médical et alimentaire traditionnel ivoirien qui est à la base de toutes les formulations de Djeka Pharmaco et participé à la rédaction d'ouvrages de vulgarisation sur l'usage des plantes. Djeka Pharmaco sélectionne les taxons d'intérêts thérapeutiques majeurs facile à cultiver et rentable et puis conçoit des produits de santé adaptés aux réalités socio-culturelles de la Côte d'Ivoire. Ces produits sont validés suite à un



test d'efficacité, de toxicité et de stabilité. Pour assurer la biodisponibilité des taxons sélectionnés, Djeka Pharmaco travaille avec les communautés locales pour la culture des plantes médicinales, lesquelles sont payées un prix juste et équitable. L'application de cette méthode de travail a permis d'obtenir l'Autorisation de Mise sur le Marché de deux aliments fonctionnels en 2015, Nutrasucre et Nutrasel, qui sont également recommandés par l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) dans la lutte contre les maladies métaboliques et/ou cardiovasculaires. Djeka Pharmaco travaille actuellement avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique pour l'obtention de droits de propriété intellectuelle. L'objectif à long terme est la recherche de financements pour étendre la R&D à d'autres produits et atteindre le marché régional et le marché international.

### **Résumé de la Discussion Plénière**

Les participants ont demandé de plus amples informations sur les tests de toxicité, les normes qualité et l'efficacité des deux produits ainsi que sur les effets secondaires potentiels. Djeka Pharmaco leur a indiqué que ces deux produits avaient dû répondre à un cahier des charges rigoureux avant leur mise sur le marché et qu'à ce jour, il n'y avait eu aucune plainte pour effets secondaires. Nutrasucre et Nutrasel étant des compléments alimentaires et non des médicaments, aucun essai clinique n'a été nécessaire pour obtenir l'agrément du ministère. Des contrôles qualité et des règles de bonnes pratiques ont cependant été mis en place le long de la chaîne de valeur. Certains participants se sont interrogés sur la part des bénéfices revenant aux communautés qui avaient le savoir initial sur les propriétés des plantes utilisées dans la production du Nutrasucre et du Nutrasel. D'autres ont demandé des éclaircissements sur les différents arrangements existants concernant le partage des avantages avec les communautés locales cultivant et récoltant les différentes plantes médicinales. Djeka Pharmaco les a informés que le détenteur du savoir initial était décédé et qu'il n'avait jamais voulu bénéficier de ce savoir. En ce qui concerne les deux compléments alimentaires, les droits de propriété intellectuelle ont été attribués à la personne qui a composé la combinaison du sucre ou du sel et les effets bioactifs des plantes. Le travail de valorisation est lié à la culture et la conservation des plantes médicinales. Djeka Pharmaco s'approvisionnent en plantes directement chez les communautés locales à un prix d'achat juste et équitable. Actuellement, bien que les ventes des deux produits connaissent une hausse, la compagnie est en phase de commencement. Plus de bénéfices sont donc nécessaires pour envisager un schéma de distribution des avantages monétaires avec les communautés. En dernier lieu, les participants ont été informés qu'il était encore trop tôt pour étendre le marché dans la sous-région mais qu'une stratégie d'expansion devait être mise en place en 2017.

### **Etudes de Cas n°2: Le Centre de Naturothérapie Spécialisé en Sinusite**

Le Centre de Naturothérapie Spécialisé en Sinusite (CNS-Sinusite) a pour objectif de faire bénéficier toutes les personnes malades de sinusite d'une méthode de traitement innovante basée sur la médecine traditionnelle. La particularité du Centre est qu'il est un exemple encourageant de collaboration réussie entre la médecine traditionnelle et la médecine moderne. Après sept ans de recherche, le Docteur Kouakou Bini a mis au point le GP20 en 2004. Le GP20 est un remède fait à partir d'un groupe de plantes aux vingt vertus et à partir de connaissances traditionnelles lui ayant été transmises par un médecin traditionnel aujourd'hui décédé. Après une phase expérimentale en Côte d'Ivoire et dans la sous-région, le centre a été autorisé par le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique à exercer la médecine traditionnelle et a ouvert ses portes en 2006. En Mars 2009, le Docteur Bini a obtenu un brevet d'invention pour le GP20 délivré par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Le CNS-Sinusite a obtenu la distinction de meilleur centre de Naturothérapie de l'Afrique de l'Ouest décerné par l'OOAS en 2014. Il a été également retenu comme centre de référence et



d'excellence pour la formation des praticiens de la médecine traditionnelle et ceux de la médecine moderne. Le Centre a investi dans des plantations dans le nord et le sud de la Côte d'Ivoire pour la production de matières premières c.à.d. les plantes médicinales qui forment la base du GP20. Le produit n'est pas vendu et le traitement doit se faire au Centre. L'APA fera désormais partie des plans stratégiques du Centre.

### Résumé de la Discussion Plénière

La discussion plénière s'est d'abord concentrée sur l'obtention du brevet délivré par l'OAPI. Les participants apprennent que le brevet avait été délivré suite à la réalisation de tests pharmacologiques, microbiologiques, phytochimiques et toxicologiques obligatoires pour la mise sur le marché du produit. Cette innovation ivoirienne est donc actuellement protégée dans tous les pays membres de l'OAPI. Les participants se sont ensuite penchés sur la relation entre le Professeur Bini et la famille du détenteur des connaissances traditionnelles à partir desquelles le GP20 a pu être développé. Ils apprennent que les enfants du détenteur n'étaient pas intéressés à poursuivre la pratique de la médecine traditionnelle. Jusqu'à présent, aucun avantage, mis à part une salle dans la clinique portant le nom de leur père, ne leur a été attribué. Cependant, l'application des principes de l'APA est en projet. La discussion s'est conclue sur le projet d'expansion du CNS-Sinusite tout d'abord en Côte d'Ivoire et sur le projet d'exportation du concept à Lomé au Togo. D'autres destinations sont toujours à l'étude.

### Réflexions Stratégiques

#### Introduction

L'objectif principal de cette session a été de donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences sur le processus de mise en œuvre de l'APA dans leurs pays respectifs et d'apprendre les uns des autres. Un objectif plus spécifique a été de réfléchir sur les enjeux stratégiques, les différentes approches et les différentes options disponibles pour élaborer des cadres réglementaires sur l'APA donnant aux pays la souplesse voulue pour répondre à leurs propres circonstances, leurs priorités et leurs besoins particuliers. Différentes questions stratégiques ont été examinées à la lumière des Lignes Directrices de l'UA dans le but de fournir aux participants des conseils pratiques sur les différentes options possibles pour aborder et traiter chacune d'entre elles.

#### Cadres Réglementaires

##### Les Cadres Réglementaires dans la Perspective des Lignes Directrices de l'Union Africaine

*Olivier Rukundo de l'Initiative APA* a indiqué que les Lignes Directrices de l'UA donnaient des orientations directrices par rapport aux différentes options législatives, de politiques générales, de mesures administratives et de dispositions réglementaires et à leur contenu en vue de faciliter la coordination et la coopération de la mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya en Afrique. Le droit offre différentes façons de mettre en œuvre les conventions internationales grâce aux différents instruments juridiques. La première question qui se pose pour beaucoup de pays est comment démarrer ce processus. Dans un premier temps, chaque pays doit définir ses objectifs et ses priorités stratégiques (par exemple, prévenir l'utilisation illicite des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, mieux exploiter le potentiel des ressources génétiques, économie verte, potentiel utilisateur etc.). Selon les circonstances et les buts visés, chaque pays doit décider du type d'instrument juridique (lois, politiques générales, mesures administratives, dispositions réglementaires). Ce choix implique des considérations techniques et pratiques. Suivant son contexte juridique, un pays peut décider de développer de nouvelles mesures ou de réviser des lois existantes ou bien encore



d'intégrer l'APA dans une loi cadre pour s'acquitter de ces obligations. Il est important d'éviter de prendre des décisions trop hâtives. Sélectionner le mauvais instrument peut s'avérer très improductif. Une fois, l'instrument juridique choisi, il est essentiel de se concentrer sur le contenu. Toutes les obligations du Protocole de Nagoya doivent être prises en compte et mises en œuvre, y compris les mesures de conformité (c.à.d. les points de contrôle, les mesures de surveillance de l'utilisation des ressources génétiques, etc.). La mise en œuvre du Protocole de Nagoya est complexe. Il est donc conseillé aux pays de commencer par l'essentiel et le plus urgent, c.à.d. les normes, les procédures d'accès, la mise en place de l'autorité nationale compétente (ANC), etc. En dernier lieu, il est important que toutes les mesures mises en place soient suffisamment flexibles pour pouvoir s'adapter aux changements ultérieurs et à l'évolution constante de l'APA.

### Expériences des Pays

- *Expérience du Maroc* : Le Maroc a fait le choix d'un avant-projet de loi pour commencer le processus de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Comme beaucoup de pays africains, le Maroc a hérité du droit français. La pyramide des textes (la constitution, les conventions internationales, les lois organiques, les lois cadres, les lois ordinaires, les décrets, etc.) est donc fondamentale. Les pays comme le Maroc sont appelés à mettre en place leurs obligations internationales car cela est inscrit dans leur constitution. Le troisième objectif de la CDB est resté en arrière car sa mise en œuvre est très complexe et représente des enjeux très importants. Après un long processus législatif générant d'importants travaux d'étude et de consultations avec tous les acteurs concernés, le Maroc a aujourd'hui un projet de loi qui précède la ratification du Protocole de Nagoya.
- *Expérience de Madagascar* : Après un long travail préparatoire sur l'identification de l'approche nationale à adopter et la délivrance de la Lettre politique sur l'APA et les connaissances traditionnelles, Madagascar a fait le choix de mesures transitoires. Le besoin d'un cadre pour l'APA a été identifié très tôt mais le concept de l'APA n'a fait qu'évoluer. Le ministère a donc suggéré de développer une stratégie sur l'APA qui permettrait d'avancer d'une façon pragmatique vers la mise en œuvre de l'APA. La Lettre politique a aidé les juristes et les parties prenantes à comprendre les souhaits du gouvernement et à définir quel instrument répondait à ces souhaits. La ligne générale adoptée est que Madagascar est ouvert à l'exploitation des ressources génétiques moyennant certaines conditions dont le partage juste et équitable des avantages pour le pays. C'est un choix stratégique qui souligne une volonté de développement économique.
- *Expérience du Bénin* : Pour permettre le choix d'un instrument juridique, le Bénin a mis en place un comité national en charge du développement de la loi sur l'APA. Il y a eu dans un premier temps des discussions sur l'adoption d'un décret ou sur la mise en place de lignes directrices qui seraient devenues plus tard des directives contraignantes. Le Bénin a finalement fait le choix d'une loi-cadre avec la mise en place de mesures intérimaires en amont pour permettre de développer une législation efficace.
- *Expérience de l'Algérie* : L'Algérie a fait le choix de conserver une loi existante sur les ressources biologiques promulguée en 2014 comme base de son cadre réglementaire. Cette loi est le fruit d'un long processus ayant commencé avant l'APA et qui devait initialement répondre à un certain nombre de problématiques. Il est donc possible que cette loi ait besoin d'être révisée. L'Algérie a signé, mais n'a pas encore ratifié le Protocole de Nagoya.



- *Expérience du Congo* : Le Congo a fait le choix de faire un état des lieux et un inventaire des lois existantes pour pouvoir identifier l'instrument juridique le plus approprié.

#### Discussion Plénière

- *Les Mesures Transitoires* : Les mesures transitoires comme leur nom l'indique ne sont pas permanentes. Elles permettent d'avoir certaines mesures en place en attendant la mise en œuvre complète du Protocole de Nagoya. Adopter cette approche est utile car elle donne le temps de développer une législation nationale efficace et appropriée qui prendra en compte tous les aspects importants de l'APA et les circonstances et besoins spécifiques du pays. L'adoption de mesures transitoires permet à Madagascar de pouvoir répondre à toutes les demandes d'accès. Cela permet également d'adresser toutes les problématiques de l'APA. La Namibie a également adopté cette approche.
- *Définition des Termes* : Les pays sont souvent confrontés à des difficultés par rapport à la définition des termes à inscrire dans leur loi nationale sur l'APA. Il est important de rester le plus proche possible des définitions fournies dans les textes des instruments internationaux, dans ce cas précis, le Protocole de Nagoya. C'est l'avantage des définitions qui ont été négociées et acceptées par la communauté internationale. Il ne sert à rien de vouloir redéfinir ces termes. Il faut rechercher une certaine cohérence entre tous les instruments à mettre en œuvre qui sont complémentaires et qui ont des définitions qui sont aussi complémentaires.
- *La Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya et les Lignes Directrices de l'UA* : Le but des Lignes Directrices de l'UA n'est pas de donner une loi toute faite aux Etats Membres mais des orientations stratégiques. Il n'y a pas encore d'exemple de pays qui ont développé leur législation en se basant sur les Lignes Directrices.
- *La Désignation d'une Autorité Nationale Compétente* : Ce point a été discuté en utilisant l'exemple de Madagascar. Les arrangements institutionnels font partis des grands blocages rencontrés dans son processus de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Les enjeux économiques en découlant n'éveillaient aucun intérêt. Puis la situation a changé et quelques frictions entre les ministères ont vu le jour dû aux intérêts compétitifs des uns et des autres, chacun cherchant à garder certaines responsabilités sous leur mandat. Ce manque de clarté au niveau institutionnel sur les responsabilités et les mandats des ministères est problématique et ralenti le processus de mise en œuvre. Cependant, il est important de souligner que le point d'entrée pour toutes les questions liées à l'APA est la recherche. A partir de là, les ministères se sont entendus sur la désignation de l'ANC.

#### Comprendre la Valorisation

##### Approche de Valorisation des Ressources Génétiques

La présentation de *Julien Chupin de l'Initiative APA* a eu pour but de fournir aux participants une meilleure compréhension du concept de valorisation, de souligner l'importance d'être stratégique lors de l'élaboration d'une stratégie de valorisation et d'explorer les options possibles pour élaborer une telle stratégie. Les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées sont de plus en plus perçues comme pouvant contribuer de manière significative à la croissance économique et au développement durable d'un pays. Dans le contexte de l'APA, la valorisation c'est l'acte de générer de la valeur à partir des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées par la R&D. L'élaboration d'une stratégie de



valorisation est donc capitale pour optimiser et exploiter le capital naturel et humain existant dans un pays. Les Lignes Directrices de l'UA encouragent les pays africains à prendre des mesures pour développer les capacités humaines, techniques et institutionnelles endogènes en favorisant des activités de recherche en collaboration et des programmes de formation communs, ainsi que la création d'infrastructures de recherche régionales ou sous-régionales. L'article 2 du Protocole de Nagoya définit «l'utilisation des ressources génétiques» comme «les activités de recherche et de développement sur la composition génétique et/ou biochimique des ressources génétiques, notamment par l'application de la biotechnologie». La valorisation est donc au cœur du Protocole de Nagoya. C'est un long processus impliquant des investissements extrêmement coûteux sans aucune garantie de succès. Une approche stratégique de valorisation est donc essentielle pour transformer des ressources génétiques potentiellement précieuses en opportunités économiques. Il existe deux principales approches de valorisation. L'approche proactive, c'est-à-dire la promotion d'une ressource identifiée sur le marché et l'approche réactive, c'est-à-dire adresser une demande d'un utilisateur. La valorisation commence donc par l'élaboration d'un plan stratégique national. Il doit être révisé souvent pour qu'il soit efficace. La valorisation doit être basée sur les ressources qui donnent à chaque pays un avantage compétitif (par exemple, des ressources génétiques d'une valeur commerciale particulière et/ou des ressources uniques et abondantes) et compléter la stratégie de conservation et d'utilisation durable des ressources utilisées. Les connaissances traditionnelles peuvent être ou ne pas être utiles dans l'identification des ressources. Les usages traditionnels peuvent aussi être connus. En résumé, la valorisation peut contribuer à une utilisation durable d'une ressource qui peut se révéler utile. Sa mise en œuvre doit donc être encouragée. L'exercice de valorisation commence par l'inventaire et l'évaluation des ressources génétiques ayant un intérêt potentiel. Les capacités scientifiques, techniques, industrielles, logistiques, infrastructurelles, commerciales et humaines doivent également être identifiées et évaluées. L'évaluation de l'environnement économique et la compréhension des marchés est également essentielle pour clarifier les objectifs stratégiques et établir des priorités. Il est ensuite nécessaire de faire un exercice de réflexion pour élaborer un cadre de base pour la valorisation. Cette stratégie de valorisation initiale doit être complétée par une série d'ateliers de validation qui conduira à un exercice de visualisation participatif national regroupant de nombreux intervenants concernés, créant ainsi un sentiment d'appropriation et de responsabilité. Ce processus devrait fournir une évaluation précise des ressources disponibles et l'identification des points d'entrée. Pour réussir à long terme, une stratégie de valorisation doit être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter aux changements, avec des dispositions pour des révisions régulières, des réévaluations et des replanifications si besoin est.

### **Résumé de la Discussion Plénière**

Les participants ont discuté et échangé des idées sur les différentes étapes du développement d'une stratégie de valorisation et sur la façon dont ils pouvaient utiliser cet exposé pour obtenir le soutien des responsables politiques ou renforcer la volonté politique existante sur les questions relatives à l'APA. Certains participants ont attiré l'attention sur le fait que l'un des meilleurs arguments pour convaincre les différents gouvernements de l'importance de ratifier le Protocole de Nagoya était l'argument du potentiel économique. D'autres participants ont souligné qu'une bonne stratégie de valorisation, surtout dans un pays fournisseur, permettait d'éviter les pratiques ou le développement d'activités nuisibles pour l'environnement. Un point de discussion majeur a été la difficulté pour un produit local comme 'Nutrasucre' d'accéder aux marchés internationaux. En règle générale, la mise sur le marché d'un produit implique des démarches administratives et des investissements financiers. Un tel projet commence toujours par l'autorisation du pays d'origine pour mettre les produits sur le marché local. La réglementation y est en général très contraignante, particulièrement par



rapport aux tests d'efficacité et aux normes d'hygiène et de fabrication. Une fois l'autorisation obtenue pour le marché local, il est plus facile d'obtenir les autorisations pour accéder les marchés sous-régionaux, régionaux et internationaux. Certains marchés sont plus adaptés aux forces d'un pays que d'autres. Par exemple, le Maroc avec l'argan et la Namibie avec le marula ont un excellent potentiel pour le secteur de la cosmétique d'autant plus que la demande est en progression constante. Pour avoir plus de chances de développer des chaînes de valeur durables, certains pays, comme l'Algérie, ont choisi de faire un travail d'inventaire ou d'identification des ressources génétiques par rapport à l'identification des besoins au niveau local et international. Dans le développement d'une stratégie de valorisation, il est donc très important de prendre en compte les forces du marché et les besoins des consommateurs ainsi que les forces, les besoins et les circonstances de chaque pays. Par exemple, la valorisation des ressources génétiques peut s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de développement durable ou d'une stratégie bio-économie comme l'a fait l'Afrique du Sud. Les cadres réglementaires seront donc différents dans chaque pays de façon à répondre à des priorités, des besoins et des circonstances différentes.

### **Les Contrats d'Accès et de Partage des Avantages**

#### **Comment Négocier et Conclure de Bons Contrats en Matière d'APA – Focus : le Partage des Avantages**

Le Protocole de Nagoya pré suppose l'utilisation de contrats mais ne donne pas de directives sur la façon de les établir. Mettant l'accent sur les clauses relatives au partage des avantages, la présentation d'*Olivier Rukundo de l'Initiative APA* a eu pour but de renforcer les capacités des participants et à fournir des éléments de base sur le processus d'élaboration et de négociation de bons contrats d'APA. Le partage des avantages est essentiel dans la négociation d'un contrat. Les Lignes Directrices de l'UA, soulignant cet aspect, fournissent des conseils utiles et pratiques sur la manière de traiter le partage des avantages dans les accords d'APA. La présentation a été divisée en trois parties. Les participants ont d'abord eu un bref exposé sur les principes de base d'un contrat, ce qui constitue un contrat dans le contexte de l'APA et les raisons pour lesquelles les contrats d'APA étaient importants. Lorsqu'il est mis en œuvre, le Protocole de Nagoya doit être lié à un outil juridique pour s'assurer que les exigences en matière d'APA dans les pays fournisseurs soient respectées dans les pays utilisateurs. Un contrat d'APA, s'il est bien rédigé, est un outil juridique qui peut remplir ce rôle essentiel. Tout contrat d'APA doit donc être exécutoire dans les pays utilisateurs. La présentation s'est ensuite portée sur l'identification des règles clés et des principales questions à prendre en compte lors de la négociation et la rédaction du Consentement Préalable en Connaissance de Cause (CPCC) et des Conditions Convenues d'un Commun Accord (CCCA) afin de familiariser les participants avec le niveau de spécificité et de précision juridique nécessaire pour rédiger et formuler ces contrats. Certaines des principales préoccupations lors de l'élaboration des contrats d'APA sont, entre autres, l'absence de droit international pour ce type de contrats; la nature dynamique de l'objet du contrat; la longue période de temps entre l'accès, l'utilisation et le partage des avantages; comme indiqué ci-dessus, les différentes juridictions dans lesquelles les contrats doivent être exécutoires et les différentes parties concernées. L'un des principaux défis est de transposer tous ces éléments dans un langage écrit clair, applicable et compréhensible. Les définitions des termes doivent être également aussi claires que possible pour éviter toute mauvaise interprétation. Un autre défi est de trouver la manière exacte de stipuler les obligations de partage des avantages. Dans le contexte de l'APA, les contrats sont les principaux instruments juridiques permettant de créer des obligations en matière de partage des avantages entre les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques. Ils réglementent l'objet transféré et permettent des actes en rapport avec cet objet tout en assurant l'exécution des termes du contrat dans les pays utilisateurs. Éviter toute ambiguïté est la première étape vers l'application des obligations fonctionnelles



de partage des avantages. Encore une fois, le langage utilisé doit être clair et précis afin de laisser le moins d'interprétation possible. Des points de déclenchement précis doivent être définis et des obligations concrètes concernant ce qui doit être partagé doivent être clairement spécifiées pour éliminer toute incertitude. Enfin, ce qui doit être partagé et les sanctions en cas de violations doivent être clairement stipulés. La troisième et dernière partie de la présentation a servi à présenter certains exemples de clauses de partage des avantages venant du Kenya, de l'Ethiopie, du Cameroun et de l'Afrique du Sud et de discuter les erreurs à ne pas commettre.

### Résumé de la Discussion Plénière

Suite à cette présentation, les participants ont soulevé les points suivants :

- *Le Choix de la Juridiction dans les Contrats d'APA* : Les tribunaux des pays utilisateurs ne sont pas spécialisés dans la législation du pays fournisseur. Il est donc recommandé que la loi du pays utilisateur (ou même les deux juridictions) règlemente les contrats établis entre les fournisseurs et les utilisateurs des ressources génétiques.
- *Les Contrats d'APA et la Récolte d'Informations* : Le CPCC, comme son nom l'indique, est l'acte de consentir à l'accès à une ressource génétique et si tel est le cas, aux connaissances traditionnelles associées. « En connaissance de cause » veut dire avec toutes les informations. « Consentement » veut dire que le fournisseur de ressources génétiques donne son accord. En d'autres termes le fournisseur donne un consentement informé. Il faut toutes les informations nécessaires sur le demandeur/l'utilisateur potentiel avant que le fournisseur puisse se prononcer sur l'accès aux ressources génétiques et leurs connaissances associées. Les CCCA – c.à.d. le contrat APA – sont négociées sur la base de ces informations, notamment sur les informations données concernant l'utilisation prévue, dont les conditions doivent être clairement précisées avant que l'accord pour l'accès, c.à.d. le CPCC soit donné. La récolte d'information sur l'utilisateur durant la phase de pré-négociation est donc très importante. Ces informations sont généralement recueillies au travers de la demande de permis et permettent d'apprécier, entre autres choses, les risques et l'intention des utilisateurs. Le contrat d'APA sert donc à entériner l'accord établi et les responsabilités de chacune des Parties. Suite à l'établissement du CPCC et des CCCA, le pays fournisseur peut émettre le permis. Dans le permis, référence est faite au CPCC et aux CCCA. Après l'émission du permis, les informations clés du permis sont transmises au Centre d'échange APA. Quand les informations relatives au permis sont publiées sur le Centre d'échange APA, le permis devient alors un CCRI et sert à prouver que la ressource génétique en question a été obtenue en conformité à l'APA.
- *Entités Capables de Négocier un Contrat* : Pour conclure un contrat, il faut avoir la capacité de négocier et de conclure un contrat. Il y a des techniques et des stratégies de négociations. Pour toutes ces raisons, il est vivement conseillé aux fournisseurs de ressources génétiques, aux points focaux APA et aux ANC de s'entourer de conseils juridiques pour la négociation d'un contrat.
- *Les Questions de Confidentialité* : Il faut respecter les contraintes de confidentialité des entreprises. Dans les Lignes Directrices de l'UA, il est conseillé de demander s'il y a des informations confidentielles et dans quelle mesure elles peuvent être divulguées. Suivant la réponse de l'utilisateur, le fournisseur peut décider de refuser l'accès dû au manque d'informations et donc au manque d'appréciation des risques. Il est aussi possible d'inclure quelques informations confidentielles dans la demande d'accès et dans les CCCA, mais de ne pas les publier sur le Centre d'échange.



## La Participation des Peuples Autochtones et Communautés Locales

L'objectif de cette session, conçu autour d'une table ronde, a été de discuter les différentes approches pouvant être utilisées pour impliquer les PACL dans les processus sur l'APA. Les recommandations des Lignes Directrices de l'UA ont été présentées en guise d'introduction. Ces dernières prônent les gouvernements à :

- Sensibiliser et renforcer les capacités des PACL sur l'APA et l'utilisation de leurs connaissances traditionnelles ;
- Etablir des mesures pour l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, le partage des avantages en découlant et la protection des connaissances traditionnelles ;
- Etablir des mesures pour reconnaître les PACL (lois coutumières, droits, etc.) et à encourager les activités des PACL qui appuient la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

### Table Ronde

Les membres du panel ont été invités à se pencher sur l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière d'utilisation des connaissances traditionnelles présentée au travers d'études de cas le deuxième jour de l'atelier et à partager leurs expériences respectives dans l'implication des PACL dans les processus sur l'APA au niveau national.

- *L'Expérience du Bénin*: Au Bénin, les PACL jouent un rôle important et leur participation dans la mise en œuvre du Protocole de Nagoya est essentielle. Pour sensibiliser et renforcer la capacité des PACL sur l'APA, le Bénin a décidé de se concentrer sur la valorisation des ressources génétiques et le développement des chaînes de valeur. Pour ce faire, le Bénin a mis en place un projet pilote ayant comme objectifs principaux la valorisation des ressources génétiques et l'implication des PACL dans la gestion durable d'une forêt sacrée. La valorisation permet de traiter tous les aspects relatifs à l'APA. Le riche écosystème forestier permet d'augmenter la visibilité des enjeux relatifs à l'APA et d'éveiller les consciences sur la valeur des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Ce projet a permis de faire l'inventaire des ressources génétiques utilisées par les PACL et d'établir des registres décrivant leurs propriétés. Il a également permis de mettre l'accent sur l'utilisation des semences traditionnelles pour l'agriculture et de sensibiliser les PACL sur leur importance. Les PACL ont été invités à participer au développement de la chaîne de valeur. Ils ont également été invités à s'impliquer dans le travail de R&D lié à la transformation des ressources génétiques en médicaments traditionnels améliorés et dans le processus d'obtention d'autorisations pour la mise sur le marché des produits issus de la chaîne de valeur. En résumé, ce projet a mis en avant un certain nombre d'idées pour l'accompagnement des PACL et la mise en place d'un cadre réglementaire favorisant la valorisation nationale des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles.
- *L'Expérience de Madagascar* : Les PACL ont toujours joué un rôle important dans l'approvisionnement des ressources biologiques. Un procédé de partage des avantages a donc été mis en place de façon informelle bien avant que les processus d'APA se concrétisent. La mise en œuvre de l'APA a mis encore plus en avant le rôle indispensable des PACL. La mise en place d'une stratégie de sensibilisation et de renforcement des capacités des PACL était indispensable. La reconnaissance des PACL dans la gestion des ressources biologiques, du rôle des tradipraticiens et de l'importance des connaissances



traditionnelles était tout aussi indispensable. D'autres outils tels que les protocoles communautaires et les accords d'APA s'appliquent dans le prolongement de cette stratégie.

- *L'expérience de PhytoTrade Africa* : PhytoTrade Africa aide les producteurs ruraux africains à développer et commercialiser leurs produits naturels pour l'exportation. L'organisation travaille uniquement avec des espèces végétales qui sont abondantes dans les zones rurales éloignées et qui ont une forte histoire d'utilisation traditionnelle. PhytoTrade Africa offre ainsi aux communautés marginalisées, et tout particulièrement les femmes, une opportunité de gagner un revenu et de perpétuer la culture locale. PhytoTrade Africa aide les collecteurs des ressources à s'organiser en association et en coopération et à assurer une gestion pérenne des ressources. PhytoTrade Africa veille à ce que les producteurs reçoivent un prix équitable et aient la possibilité de développer des relations à long terme avec les acheteurs. L'organisation leur fournit également des formations dans tous les aspects de la production et de la récolte biologique ainsi que dans d'autres domaines tels que la santé, la sécurité et les compétences commerciales. Toutes ces actions aident à créer des liens de confiance avec les PACL. Il est donc important de ne pas les décevoir quant aux succès escomptés du travail de valorisation sur différentes ressources. Il est indispensable d'expliquer clairement ce qu'est l'APA, les difficultés et les risques rencontrés dans les phases de R&D et les raisons pour lesquelles certains produits ne peuvent pas aboutir et être mis sur le marché.
- *Le Point de Vue du Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (IPACC)* : L'une des trois principales missions d'IPACC est de promouvoir les droits et la participation des Peuples Autochtones d'Afrique dans les processus de conservation de l'environnement et de justice climatique. L'enjeu pour tous les Peuples Autochtones est que tous les processus et mécanismes relatifs à l'APA prennent en compte l'identité des Peuples Autochtones et le fait que la nature fait partir de leur identité. La participation des PACL est incontournable et inextricablement liée à l'exploitation des ressources génétiques.

#### Résumé de la Discussion Plénière

La discussion plénière s'est principalement concentrée sur l'importance de respecter les structures communautaires existantes ou à aider les communautés à s'organiser et sur les différentes solutions pour faciliter l'implication des PACL dans les processus nationaux relatifs à la mise en œuvre de l'APA. Certains participants ont souligné que le soutien technique des points focaux APA et des ANC ainsi que leurs conseils et expertise étaient essentiels pour assurer que les PACL ne soient pas lésés dans les négociations des contrats d'APA. D'autres ont indiqué les erreurs à ne pas faire comme par exemple utiliser des structures qui ne conviennent pas aux PACL, ne pas identifier correctement l'autorité qui peut donner l'autorisation d'accès à une ressource ou ne pas prendre en compte que l'environnement naturel des PACL fasse partie de leur identité. Tous ont convenu que la sensibilisation des communautés aux questions relatives à l'APA et le renforcement de leurs capacités en la matière étaient essentiels pour améliorer leur compréhension des enjeux de l'APA. Une meilleure compréhension de l'APA aura à son tour un impact positif sur le niveau de participation des PACL dans les processus relatifs à l'APA. Le renforcement des relations entre les gouvernements, le milieu de la recherche et les PACL a également été considéré comme essentiel. En conclusion, les participants ont généralement reconnu qu'il y avait des lacunes à combler telles que la nécessité d'explorer de meilleures façons de communiquer avec les PACL, la nécessité de mieux comprendre le processus de R&D et les questions de propriété intellectuelle en découlant, et la nécessité de mieux comprendre le développement des chaînes de valeur.



## La Protection Légale des Connaissances Traditionnelles

### Considérations en Matière de Protection des Connaissances Traditionnelles et de Propriété Intellectuelle

La présentation d'Olivier Rukundo de l'Initiative APA a examiné les questions clés de propriété intellectuelle à prendre en considération dans la protection des connaissances traditionnelles : le rapport entre les connaissances traditionnelles et la propriété intellectuelle ; la capacité du système de propriété intellectuelle classique à répondre aux besoins des détenteurs des connaissances traditionnelles et les différentes options pour que les connaissances traditionnelles soient reconnues et protégées à titre de droits de propriété intellectuelle. Les connaissances traditionnelles en tant que telles – c.à.d. en tant que savoir ancestral, souvent oral, dynamique, intergénérationnel et lié à un mode de vie spécifique/traditionnel – contrastent nettement avec les caractéristiques du savoir brevetable conventionnel et ne peuvent pas être protégées par les systèmes classiques de propriété intellectuelle. L'absence d'une définition reconnue du terme « connaissances traditionnelles » ajoute à la complexité de les protéger. Les innovations basées sur les connaissances traditionnelles peuvent néanmoins bénéficier de la protection intellectuelle (sous forme de brevets, marques déposées et indications géographiques) ou être protégées dans le cadre du secret professionnel ou de l'information confidentielle. Cependant, il existe deux options possibles pour protéger les connaissances traditionnelles. La protection positive ou la protection préventive ou une combinaison de ces deux approches. Une approche positive signifie permettre aux détenteurs des savoirs, s'ils le souhaitent, d'acquérir et d'affirmer des droits de propriété intellectuelle sur leurs connaissances traditionnelles. Cela peut permettre aux détenteurs de connaissances traditionnelles de prévenir les utilisations indésirables, non-autorisées ou inappropriées par des tiers (y compris les utilisations culturelles ou dégradantes) et/ou d'exploiter les connaissances traditionnelles. Une approche de protection préventive utilise des registres et des bases de données pour documenter les connaissances traditionnelles. C'est une divulgation défensive. La description d'informations dans une publication imprimée ou tout autre support accessible au public permet d'établir l'art antérieur susceptible de parer au dépôt de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle illégitime ou non fondé sur les connaissances traditionnelles. Bien que de nombreuses initiatives en matière de protection des connaissances traditionnelles soient en cours, il est important de faire preuve de prudence. La documentation rend les connaissances traditionnelles plus largement accessibles au grand public et pourrait potentiellement conduire à un détournement et à une utilisation non-prévue ou envisagée par les détenteurs de connaissances traditionnelles. Néanmoins, la documentation peut aider à protéger les connaissances traditionnelles en fournissant un registre confidentiel ou secret des connaissances traditionnelles réservées à la communauté concernée. Certains documents et registres soutiennent des systèmes de protection *sui generis*. En résumé, il est essentiel de veiller à ce que la documentation des connaissances traditionnelles soit ancrée dans une bonne stratégie de propriété intellectuelle. Il est également important de comprendre que la « protection » intellectuelle n'est pas nécessairement équivalente à « la préservation ou la sauvegarde » des connaissances traditionnelles.

### Protection Légale des Connaissances Traditionnelles : Expérience de la Côte d'Ivoire

L'objectif de cette présentation fait par les Docteurs Ehoulé Kroa et Ismaïl Morokant a été de donner un aperçu du projet de documentation de la médecine, la pharmacopée et les connaissances traditionnelles développé sous l'hospice du PNPMT. Messieurs Kroa et Morokant ont souligné que bien que la protection des connaissances traditionnelles soit très complexe, l'aboutissement de ce projet mettait en avant qu'il existait des options à explorer pour développer des outils de protection adaptés aux besoins et aux circonstances de chaque pays. Ce projet, lancé en 2006, montre qu'avec l'utilisation de simples logiciels et la création de bases



de données élémentaires, il est possible de développer un système de documentation et de protection défensive des connaissances traditionnelles. Ce système regroupe actuellement des informations sur les différents acteurs de la médecine traditionnelle de la Côte d'Ivoire, les médicaments traditionnels, les plantes médicinales et les connaissances traditionnelles. Il répertorie tous les aspects des médicaments traditionnels, leur origine, les effets, le nom de/des détenteurs du savoir, la composition scientifique et les pathologies traitées. En résumé, ce projet démontre qu'avec très peu de moyens et une bonne stratégie, il est possible d'innover et de mettre en place des outils pour la protection des connaissances traditionnelles et d'œuvrer pour la protection et la santé de la population locales et de la médecine traditionnelle.

#### Résumé de la Discussion Plénière

La plupart des participants ont montré un vif intérêt pour le travail d'inventaire des médecins traditionnels, de documentation des médecines traditionnelles et de sensibilisation des PACL entrepris sous l'hospice du PNPMT. Tout en saluant l'engagement du programme, les participants ont demandé de plus amples informations sur la méthodologie utilisée de façon à pouvoir l'adapter et la répliquer dans leurs pays respectifs. Les responsables du projet ont attiré l'attention des participants sur le fait que la disparition continue des détenteurs des savoirs était l'un des principaux facteurs motivant ce projet. Ils ont aussi indiqué que le travail de recensement des médecins traditionnels, commencé en 2010, avait nécessité de longues périodes de recherche en brousse mais que les différentes bases de données avaient pris seulement entre trois et six mois pour être opérationnelles. L'accès aux différentes bases de données est très restrictif et comporte plusieurs niveaux de sécurité. Enfin, ils ont souligné que pour convaincre les différents médecins traditionnels de participer au projet, ils avaient accepté de ne pas mettre toutes les informations sur les composants des médecines traditionnelles répertoriées.

### Forum Ouvert

#### Introduction

L'objectif principal de cette session a été de fournir aux participants une plateforme, en utilisant la méthodologie du forum ouvert, pour leur donner l'opportunité de discuter et d'échanger leurs expériences sur des questions de leur choix relatives à la mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya. Le forum ouvert est une technique innovante qui permet de faire travailler ensemble un grand nombre de personnes réparties en différents groupes afin de créer une dynamique de réflexion profonde autour de questions simples ou complexes tout en laissant la liberté aux participants de joindre une ou plusieurs conversations. Cette méthodologie est née du constat qu'au cours d'une réunion ou d'une conférence, les discussions les plus intéressantes entre les participants ont généralement lieu durant la pause-café. Cette méthodologie vise donc à reproduire les échanges et l'atmosphère très informels et détendus de la pause-café favorisant ainsi la prise d'initiative et l'apprentissage mutuel. Les thèmes y sont discutés de façon innovatrice dans un climat propice à la créativité et particulièrement orienté sur la recherche de solutions concrètes.

#### Création de l'Agenda et Organisation de Groupes de Réflexion Autogérés

Les participants ont été invités à partager leurs idées et préoccupations avec tous les autres participants et à proposer des thèmes de discussion de leur choix relatifs à la mise en œuvre nationale du Protocole de Nagoya. Chaque participant a eu la possibilité, s'il le désirait, de proposer un ou deux thèmes, sachant que certains thèmes pourraient être jumelés avec d'autres thèmes similaires ou associés/connectés. Suite à la collecte des différents thèmes proposés et à leur répartition en plusieurs sessions horaires dans différents lieux de



réunions, chaque initiateur d'un thème a été invité à présider la session qu'il proposait. Au total, les participants ont discuté quinze thèmes différents planifiés sur trois sessions horaires.

### Compte-Rendu des Discussions

Les points forts de chaque session peuvent être résumés comme suit :

- *Première Session* : Les discussions ont permis l'échange d'expériences utiles sur la valorisation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées, l'identification d'indicateurs pour évaluer la réussite de la mise en œuvre d'une législation nationale sur l'APA et la problématique que pose le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées dans les situations transfrontalières.
- *Deuxième Session* : Les discussions ont permis aux participants d'échanger des expériences et de renforcer les capacités sur les connaissances relatives à la mise en œuvre nationale de l'APA notamment sur les sujets brûlants comme la stratégie pour une mise en œuvre efficace de l'APA au niveau national, la mobilisation de ressources financières, la sensibilisation et l'implication effectives des PACL dans les processus d'APA, les modalités possibles pour la protection des connaissances traditionnelles et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et plus particulièrement la mise en œuvre d'un cadre réglementaire au niveau national et les inventaires comme approche de protection (réseaux communautaires reconnus dans les législations nationales) et, finalement, les modalités pour leur valorisation au niveau des communautés locales.
- *Troisième Session* : Pour cette troisième session, les discussions se sont concentrées sur la place des PACL dans le partage des avantages et les négociations pour l'élaboration des contrats APA, sur les éléments clefs des contrats d'APA, la collaboration dans la recherche des pays utilisateurs et fournisseurs. Finalement, l'absence d'un cadre réglementaire et les problèmes en découlant par rapport au flux des ressources génétiques pour la recherche a été un des derniers thèmes de discussion des participants ainsi que la recherche de solutions pour en outre stopper la biopiraterie.

### Discussion Plénière et Réflexions Générales

A la conclusion des trois sessions, un résumé des résultats de chaque groupe a été présenté en séance plénière. Les participants ont pu également faire part de leurs impressions et notamment qu'ils étaient particulièrement heureux de constater que la plupart de leurs préoccupations s'étaient transformées en thèmes de discussion, ce qui avait permis de dissiper la plupart de leurs inquiétudes. Certains participants dirent aussi que le forum leur avait permis de comprendre des questions auxquelles ils ne pensaient pas ou n'avaient pas porté attention et d'échanger sur des expériences et des bonnes pratiques. Les participants ont également fait part que des priorités avaient été fixées, que des plans ou groupes d'actions avaient été élaborés pour poursuivre les fruits des différentes discussions au-delà du forum ouvert et de l'atelier. D'une manière générale, les participants ont indiqué qu'ils avaient acquis de nouvelles connaissances et qu'ils avaient le sentiment réel d'avoir progressé. Au terme de l'atelier, tous les participants ont également reçu un rapport écrit du travail accompli par chaque groupe de réflexion ainsi que la liste des personnes y ayant contribué, partageant ainsi la diversité et la richesse d'expérience de tous les échanges ayant eu lieu durant le forum ouvert. Les différents rapports de groupes peuvent être consultés dans l'Annexe de ce rapport.



## Information and Communication

### Le Centre d'Echange d'Information sur l'Accès et le Partage des Avantages

*Peter Schauerte de l'Initiative APA* a présenté le site internet du Centre d'échange APA créé dans le cadre du mécanisme d'échange prévu par l'article 14 du Protocole de Nagoya et par le paragraphe 3 de l'article 18 de la Convention sur la Diversité Biologique. L'objectif du Centre d'échange APA est le partage d'informations pertinentes relatives à l'APA que fournit chaque pays Partie. Le partage d'information renforce le niveau de transparence et la certitude juridique pour les utilisateurs et fournisseurs de ressources génétiques. Le Centre d'échange APA sert donc à collecter et à rendre accessible les informations obligatoires qui lui sont transmises par les pays Parties telles que les mesures législatives, administratives et de politique générale en matière d'APA; les informations concernant le point focal APA et l'autorité ou les autorités nationales compétentes et les permis ou documents équivalents délivrés au moment de l'accès pour attester de la décision d'accorder le CPCC et de la conclusion des CCCA. Les pays peuvent aussi prendre l'initiative de transmettre des informations de façon volontaires. Le Centre d'échange APA fournit trois types d'information : les dossiers nationaux, les dossiers de référence et les dossiers du Secrétariat de la CDB. Au niveau du processus APA en tant que tel, le rôle du Centre d'échange APA est de permettre aux utilisateurs de ressources génétiques de consulter en ligne les différentes informations sur les pays Parties, leurs ressources génétiques et leurs législations nationales avant de faire une demande d'accès pour obtenir le CPCC, les CCCA et le permis. Suite à l'obtention d'un permis, le fournisseur publie alors l'information du permis sur le Centre d'échange APA qui devient alors le CCRI. Des copies de le CCRI sont alors envoyées à l'utilisateur et au fournisseur. En dernier lieu, le Centre d'échange APA joue le rôle d'un point de contrôle. Par rapport à la traçabilité, le Centre d'échange APA est donc un outil essentiel, surtout pour les questions transfrontalières. La présentation s'est terminée sur une démonstration pratique de l'utilisation du Centre d'échange APA mettant en avant la simplicité et l'utilité d'un tel outil. Cependant, peu de pays y ont transmis des informations. Dû au rôle stratégique que joue le Centre d'échange APA et le peu d'informations transmises par les pays Parties sur leurs activités et les mesures relatives à l'APA, il est important d'identifier les raisons pour lesquelles les pays utilisent très peu cet outil de façon à y remédier le plus vite possible et continuer à promouvoir et maximiser l'utilisation du Centre d'échange.

Le tableau ci-dessous indique certaines des difficultés rencontrées par les pays participants à l'atelier par rapport à la transmission des informations au Centre d'échange APA.

| Défis   | Pistes de Solutions   | Responsables |
|---|---|--------------|
| Toute les informations transmises au Centre mais pas du CCRI délivré... ceci bloque la création des chaines de valeur |   |              |
| Traduction en français ... on attend depuis longtemps   |   |              |
| Besoin d'une formation sur le Centre d'échange  | Formation sur le Centre d'échange APA prévue à Cancun                     |              |
| Congo : Points focaux sont nommés mais il manque une formation pour le renforcement de capacité                       | Est-ce qu'on pourrait organiser une formation sur le Centre d'échange APA |              |



Madagascar : rapport intérimaire en élaboration, format commun pour tous les pays.

S'orienter avec le contenu de ce rapport pour fixer les chapitres et thématiques. Façon de commencer la collecte des informations relatives à l'APA

En général : Absence et difficultés de désignation de responsables (profil professionnel avec critères) dans certains des pays pour la transmission des informations au Centre d'échange APA. Certains pays ont pris certaines mesures pour nommer quelqu'un (par décret) ou sont dans le processus d'identifier la ou les personnes qui doivent être responsables pour transmettre ces informations au Centre d'échange APA.

Contenu des formations : Voir le logiciel, chaque participant avec son propre ordinateur et connexion

## Conclusion

### Réflexion de Groupe

Les participants ont été invités à prendre un temps de réflexion en petits groupes (par pays ou par groupes d'intérêts par exemple) pour échanger une dernière fois sur leurs impressions et les idées les plus pertinentes qu'ils retiendraient et emporteraient de cet atelier. La plupart des participants ont indiqué avoir apprécié la nouvelle approche adoptée pour le déroulement de l'atelier leur donnant plus d'espace pour partager leurs différentes préoccupations et expériences. Certains participants ont souligné que le forum ouvert leur avait permis de s'appropriier les différents thèmes et les autres sujets examinés. Tous ont été d'accord pour dire que la méthode appliquée était excellente pour l'acquisition des connaissances, la transmission des acquis et le renforcement des capacités sur les sujets relatifs à la mise en œuvre de l'APA. Poursuivant cette ligne de réflexion, un groupe de participants a suggéré la constitution d'un fonds de sagesse et d'expertise au sein des participants des ateliers organisés par l'Initiative. Enfin, tous les participants ont souligné combien l'excursion et les études de cas avaient joué un rôle essentiel dans la mise en valeur des différents éléments liés à l'APA dans le développement d'une chaîne de valeur, la valorisation des ressources génétiques, la participation des PAQL et la protection des connaissances traditionnelles.

## Fin de l'atelier.



## Présentations

La liste complète des présentations faites durant l'atelier sont prêtes à télécharger ci-dessous.

### Jour 1

[Mise à Jour sur l'APA et le Protocole de Nagoya](#) – Peter Schauerte, Initiative APA.

[Lignes Directrices de l'Union Africaine pour la Mise en Œuvre Coordinée du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux Ressources Génétiques et le Partage Juste et équitable des Avantages Découlant de leur Utilisation en Afrique](#) – Olivier Rukundo, Initiative APA.

[Cadres Législatifs/Réglementaires](#) – Olivier Rukundo, Initiative APA.

### Jour 2

[Appui aux Unités de Médecine Traditionnelle : Djeka Pharmaco et CNS-Sinusite](#) – Dr Ehoulé Kroa, Directeur Coordinateur du Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT), Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique.

[Djeka Pharmaco](#) – Arthur Gnagne, Djeka Pharmaco.

### Jour 3

[Introduction à la Valorisation des Ressources Génétiques et des Connaissances Traditionnelles Associées](#) – Julien Chupin, Initiative APA.

[Comment Négocier et Conclure de Bons Contrats en matière d'Accès et de Partage – Focus : Partage des Avantages](#) – Olivier Rukundo, Initiative APA avec des contributions et des diapositives développées par Morten Tvedt et Tomme Young (Fridtjof Nansen Institute).

### Jour 4

[Considérations en Matière de Protection des Connaissances Traditionnelles et de Propriété Intellectuelle](#) – Olivier Rukundo, Initiative APA.

[Considérations en Matière de Protection des Connaissances Traditionnelles : Expérience de la Côte d'Ivoire](#) – Dr Ehoulé Kroa, Directeur Coordinateur du PNPMT, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique, Dr Ismail Morokant, Chargé d'études, Contrôle et Réglementation, Boris Ble, Informaticien et Déassio JJO Koulai, Botaniste.

### Jour 5

[Le centre d'échange d'information APA \(ABS-CH\)](#) – Peter Schauerte, Initiative APA.



## Programme

| Lundi 24 Octobre 2016 – Introduction ; Mise à Jour ; Cadres Réglementaires |   |
|--|---|
| 8h30   | <b>Enregistrement</b>   |
| 9h00   | <p><b>Cérémonie d’Ouverture</b><br/> <b>Allocutions de Bienvenue prononcées par:</b><br/> <i>Lena Fey, Initiative APA</i><br/> <i>Dr Claus Auer, Ambassadeur de la République Fédérale d’Allemagne en Côte D’Ivoire</i><br/> <i>Nassere Kaba, Directrice de Cabinet du Ministre de l’Environnement et du Développement Durable de Côte d’Ivoire</i></p> <p><b>Introduction et Présentation des Participants</b></p> |
| 10h30  | Pause-Café  |
| 11h00  | <p><b>Contexte</b><br/> <b>Mise à Jour sur l’APA et le Protocole de Nagoya</b><br/> <i>Peter Schauerte, Initiative APA</i></p>  |
| 11h45  | <p><b>Les Lignes Directrices de l’Union Africaine</b><br/> <i>Olivier Rukundo, Initiative APA</i><br/> <b>Aspirations des Pays en Matière d’APA</b><br/> <i>Discussion Plénière</i></p>   |
| 12h30  | Pause Déjeuner  |
| 14h00  | <p><b>Réflexions Stratégiques</b><br/> <b>Les Cadres Réglementaires</b><br/> <i>Olivier Rukundo, Initiative APA</i></p>   |
| 15h30  | Pause-Café  |
| 15h30  | <p><b>Les Cadres Réglementaires (suite)</b><br/> <i>Olivier Rukundo, Initiative APA</i></p>   |
| 17h30  | Fin du Programme de la Journée  |

| Mardi 25 Octobre 2016: Visite de Terrain – Djeka Pharmaco et le CNS-Sinusite |  |
|--|--|
| 7h30   | <b>Départ de l’hôtel et Transfert à Agboville</b>  |
| 9h00   | <p><b>Visite de Djeka Pharmaco</b><br/> <b>Introduction au Programme National pour la Promotion de la Médecine Traditionnelle (PNPMT) du Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique de la Côte d’Ivoire</b><br/> <i>Dr Ehoulé Kroa, Directeur Coordinateur du PNPMT, Ministère de la Santé et de l’Hygiène Publique</i></p> <p><b>Introduction de Djeka Pharmaco</b><br/> <i>Arthur Gnagne, Djeka Pharmaco</i></p> |
| 9h30   | Pause-Café   |
| 10h00  | <b>Transfert à Djeka Pharmaco</b>  |



|              |   |
|--------------|---|
| <b>10h30</b> | <b>Visite de Djeka Pharmaco et Discussion</b>   |
| <b>12h00</b> | Pause Déjeuner  |
| <b>13h00</b> | <b>Transfert au CNS-Sinusite à Abidjan</b>  |
| <b>14h30</b> | Pause-Café  |
| <b>15h00</b> | <b>Introduction du CNS-Sinusite</b><br><b>Présentation du CNS-Sinusite</b><br><i>Professeur Bini Kouakou</i><br><b>Visite du CNS-Sinusite et Discussion</b> |
| <b>17h30</b> | <b>Transfert à l'hôtel</b>  |
| <b>18h00</b> | Fin du Programme de la Journée  |
| <b>19h00</b> | <b>Réception organisée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable</b>  |

| <b>Mercredi 26 Octobre 2016 : Les Stratégies de Valorisation ; les Contrats APA</b> |   |
|---|---|
| <b>9h00</b>   | <b>Réflexions Stratégiques</b><br><b>Comprendre la Valorisation</b><br><i>Julien Chupin, Initiative APA</i> |
| <b>10h30</b>  | Pause-Café  |
| <b>11h00</b>  | <b>Comprendre la Valorisation (suite)</b><br><i>Julien Chupin, Initiative APA</i>                           |
| <b>12h30</b>  | Pause Déjeuner  |
| <b>14h00</b>  | <b>Réflexions Stratégiques</b><br><b>Les Contrats APA</b><br><i>Olivier Rukundo, Initiative APA</i>         |
| <b>15h30</b>  | Pause-Café  |
| <b>15h45</b>  | <b>Les Contrats APA (suite)</b><br><i>Olivier Rukundo, Initiative APA</i>                                   |
| <b>18h00</b>  | Fin du Programme de la Journée  |

| <b>Jeudi 27 Octobre 2016 : Les Peuples Autochtones et Communautés Locales et l'APA ; le Forum Ouvert</b> |  |
|--|--|
| <b>9h00</b>  | <b>Réflexions Stratégiques</b><br><b>La Participation des Peuples Autochtones et Communautés Locales dans les Processus APA</b><br><b>Barbara Lassen, Natural Justice</b><br><b>Table Ronde et Discussion Plénière</b><br><i>Animées par Barbara Lassen, Natural Justice</i> |
| <b>10h30</b>   | Pause-Café   |
| <b>11h00</b>   | <b>Réflexions Stratégiques</b>   |



|              |   |
|--------------|---|
|              | <p><b>La Protection Légale des Connaissances Traditionnelles</b><br/> <i>Olivier Rukundo, Initiative APA</i><br/> <b>Exemple Pratique : La Côte d'Ivoire</b><br/> <i>Dr Ehoulé Kroa, Dr Ismail Morokant, Boris Ble et Déassio JJO Koulai, PNPMT, Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique</i></p> |
| <b>12h30</b> | Pause Déjeuner  |
| <b>14h00</b> | <p><b>Forum Ouvert</b><br/> <b>Travaux et Discussions de Groupe sur des Thèmes Proposés par les Participants</b><br/> <i>Facilités par Kathrin Heidbrink et Hugues Quenum, Initiative APA</i></p>   |
| <b>15h30</b> | Pause-Café  |
| <b>16h00</b> | <b>Forum Ouvert (suite)</b>   |
| <b>18h00</b> | Fin du Programme de la Journée  |

| <b>Vendredi 28 Octobre 2016 : Fin du Forum Ouvert ; La Voie à Suivre</b> |  |
|--|--|
| <b>9h00</b>  | <b>Forum Ouvert (suite)</b>  |
| <b>10h30</b>   | Pause-Café   |
| <b>11h00</b>   | <p><b>Forum Ouvert (suite et fin)</b><br/> <b>Compte-Rendu des Travaux et des Discussions de Groupe</b><br/> <i>Facilités par Kathrin Heidbrink et Hugues Quenum, Initiative APA</i><br/> <b>Discussion Plénière et Réflexions Générales</b></p> |
| <b>11h45</b>   | <p><b>Information et Communication</b><br/> <b>Le Centre d'Echange d'Information sur l'APA</b><br/> <i>Peter Schauerte, Initiative APA</i></p>   |
| <b>12h30</b>   | Pause Déjeuner   |
| <b>14h00</b>   | <b>Conclusion et la Voie à Suivre</b>  |
| <b>15h00</b>   | <b>Discours de Clôture</b>   |
| <b>15h30</b>   | <b>Fin de l'Atelier</b>  |



## Liste de participants

| Nom                   | Prénom            | Organisation  | Pays    | Courriel                                    |
|-----------------------|-------------------|---|---------|---|
| Echirk                | Djamel            | Expert / Consultant en Environnement et Développement Durable   | Algérie | djamelechirk@msn.com                        |
| Agbani                | Pierre            | Jardin botanique et zoologique E. Adnanohou / UAC Bénin   | Bénin   | pierreagbani@gmail.com                      |
| Aigbe                 | Agossou Marcellin | Jeunesse sans frontières Bénin  | Bénin   | aigbejsf@yahoo.fr<br>jsf_benin1993@yahoo.fr |
| Bossou                | Bienvenu          | CeSaReN   | Bénin   | cesarenong@yahoo.fr                         |
| Donoumassou Ep Simeon | Marianne          | Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable   | Bénin   | simeonp69@yahoo.fr                          |
| Gangniahossou         | Eric Rémy         | API-Benin   | Bénin   | ganerico@yahoo.fr                           |
| Kouchade              | Melkior           | Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles  | Bénin   | kmelkior@yahoo.fr                           |
| Salavi                | Gabriel           | Association Nationale des Praticiens de la Médecine Traditionnelle du Bénin                               | Bénin   | sgama01@gmail.com                           |
| Yolou                 | Mounirou          | Université d'Abomey - Calavi<br>Faculté des Sciences et Techniques<br>Laboratoire de Génétique Ecologique | Bénin   | yoloumou3@gmail.com                         |



|                  |                 |  |               |  |
|------------------|-----------------|--|---------------|--|
| Ouedraogo Djigma | Marceline       | Association Songtaab-Yalgré (ASY)  | Burkina Faso  | karibio2000@yahoo.fr                         |
| Sawadogo         | Nerbewende      | Université Ouaga I Pr Joseph KIZERBO   | Burkina Faso  | nerbewende@yahoo.fr                          |
| Tiama            | Djakaridia      | Université Ouaga I Pr Joseph Kizerbo   | Burkina Faso  | djakaridiatiama@yahoo.fr                     |
| Nzigidahera      | Benoît          | Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)                      | Burundi       | nzigidaherabenoit@yahoo.fr                   |
| Hayria           | Mohamed         | Direction Générale de l'Environnement et des Forêts                                | Comores       | hayriamohamed@yahoo.fr                       |
| Moukili          | Madzou          | Ministère de l'économie forestière, du développement durable et de l'environnement | Congo         | madzoumoukili@yahoo.fr<br>madzou14@gmail.com |
| Amari Koffi      | Alaki Veronique | Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable  | Côte d'Ivoire | koffialaki@yahoo.fr                          |
| Diarra           | Mohamed         | Centre Recherche et Développement Nestlé Abidjan                                   | Côte d'Ivoire | Mohamed.Diarra@rd.nestle.com                 |
| Dien             | Kouaye Olivier  | Université NANGUI ABROGOUA Centre de Recherche en Ecologie                         | Côte d'Ivoire | dienolivier@gmail.com                        |
| Feteh            | Koffi Sébastien | Ministère des Eaux et Forêts   | Côte d'Ivoire | fetehkoffisebastien@yahoo.fr                 |
| Gauze Touao      | Martine         | Université NANGUI ABROGOUA Centre de Recherche en Ecologie                         | Côte d'Ivoire | mtahoux@yahoo.fr<br>mtgauze1@gmail.com       |
| Gnagne           | Arthur Stephane | Djeka Pharmaco   | Côte d'Ivoire | artgnagne@yahoo.fr                           |



|            |                  |   |               |  |
|------------|------------------|---|---------------|--|
| Kamanzi    | Kagoyire         | SEP2D   | Côte d'Ivoire | kagoyirekamanzi@gmail.com                |
| Koffi      | Kouablan Edmond  | Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)                                   | Côte d'Ivoire | kofiedmond@yahoo.fr                      |
| Kassi      | Akissi Lydie     | Ministère des Ressources Animales et Halieutiques                                 | Côte d'Ivoire | lydakissi@yahoo.it                       |
| Kouakou    | Bini             | CNS Sinusite  | Côte d'Ivoire | biniko2005@hotmail.com                   |
| Koulai     | Deassio          | Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle                     | Côte d'Ivoire | deas72000@yahoo.fr<br>pnpmt_ci@yahoo.fr  |
| Kroa       | Ehoule           | Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle                     | Côte d'Ivoire | ekroa2002@yahoo.fr                       |
| Mansouri   | Sania            | Eurofind Participation  | Côte d'Ivoire | sania.mansouri@gmail.com                 |
| Morokant   | Ismail           | Programme National de Promotion de la Médecine Traditionnelle                     | Côte d'Ivoire | morokantim@gmail.com                     |
| Sehi       | Douehi Elisabeth | Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable | Côte d'Ivoire | dialaelisabeth@ymail.com                 |
| Yao        | Konan            | SEP2D   | Côte d'Ivoire | yao.konan@ird.fr<br>yao83konan@gmail.com |
| Zakpa Galé | Frederic         | Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable | Côte d'Ivoire | zakpafredericks@gmail.com                |



|                    |                        |   |               |   |
|--------------------|------------------------|---|---------------|---|
| Obsieh             | Mohamed Elmi           | Ministere de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement  | Djibouti      | med.environnement_dj@yahoo.fr               |
| Jegouic            | Nicolas                | Naturex   | France        | n.jegouic@naturex.com<br>a.bily@naturex.com |
| da Costa           | Guilherme              | Secretaria de Estado do Ambiente  | Guinée-Bissau | dacostaguilherme020@gmail.com               |
| Andrian-drainarivo | Joséphin Rasamivelo na | Association des tradipraticiens de Madagascar   | Madagascar    | tolotrandria@gmail.com                      |
| Radaniela          | Adana                  | Aroma Forest  | Madagascar    | direction@aromaforest.mg                    |
| Rakotoniaina       | Naritiana              | Service d'Appui à la Gestion de l'Environnement   | Madagascar    | naritiana.sage@blueline.mg                  |
| Coulibaly          | Nissama Haoua          | Direction Nationale des eaux et forêts  | Mali          | gafou_kass23@yahoo.fr                       |
| Benryane           | Ali                    | Programme de Développement des Nations Unies  | Maroc         | a.benryane@gmail.com                        |
| El Rhaffouli       | Kaoutar                | GIZ Maroc   | Maroc         | kaoutar.el@giz.de                           |
| Handaine           | Mohamed                | Confédération des Associations Amazighes du Maroc   | Maroc         | amazighagadir@gmail.com                     |
| Sbai               | Larbi                  | Ministère de le Peche Maritime  | Maroc         | larbisbai@yahoo.fr                          |
| Abarchi            | Harouna                | Association pour la Ré dynamisation de l'Elevage au Niger (responsable du pastoralisme et de l'environnement) | Niger         | ab.harou@gmail.com                          |
| Attari             | Boukar                 | Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD)                                     | Niger         | attariboukar@yahoo.fr                       |



|                                   |                   |   |                                  |  |
|-----------------------------------|-------------------|---|----------------------------------|--|
| Ewangaye Didane                   | Mohamed           | IPACC   | Niger                            | mohamed_ewangaye@yahoo.fr<br>med.bayazene@gmail.com  |
| Gahoro-Deali                      | Blandine Paulette | Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et du Développement Durable                                       | République Centrafricaine        | bpdeali@yahoo.fr                                     |
| Kabena Ngandu                     | Odette            | Université de Kinshasa  | République Démocratique du Congo | odettekabena@gmail.com                               |
| Mukumo Mushumbi                   | Nicolas           | Programme Intégré pour le Développement du peuple Pygmée au Kivu  | République Démocratique du Congo | mushumbinico2012@gmail.com<br>nicolasmukumo@yahoo.fr |
| Mupenda Kitenge                   | Bienvenu          | Direction du Développement Durable  | République Démocratique du Congo | bienvenumupkit@gmail.com                             |
| Capela Fernandes de Castro Cravid | Aline             | Ministère des Travaux Publics et Ressources Naturelles  | São Tomé e Príncipe              | alinecastro527@hotmail.com                           |
| Dieme                             | Samuel            | Direction des Parcs Nationaux du Sénégal  | Sénégal                          | sam_casa@yahoo.fr                                    |
| Kane                              | Ndjido            | Institut Sénégalais de Recherches Agricoles   | Sénégal                          | ndjido.kane@isra.sn                                  |
| Sall                              | Ndiaga            | ENDA Santé  | Sénégal                          | ndiagasall@endatiersmonde.org                        |
| Idriss                            | Dapsia            | Direction de la Conservation de la faune et des aires protégées / Ministère de l'Environnement et de la Pêche | Tchad                            | idrissdapsia77@gmail.com                             |
| Koto                              | Koku Agbee        | Comité Villageois de Développement d'Ando-Kpomey  | Togo                             | kotopaul@yahoo.fr                                    |
| Kpidiba                           | Kounkaton ébéha   | Direction des ressources forestières  | Togo                             | kpidibaados@yahoo.fr                                 |



|       |        |   |      |   |
|-------|--------|---|------|---|
| Modji | Komivi | Association Communautaire pour le Développement des Capacités Locales | Togo | acodel.togo@gmail.com<br>modjikomivi@yahoo.fr |
|-------|--------|---|------|---|

### L'Equipe APA

| Nom       | Prénom    | Organisation      | Pays      | Courriel                       |
|-----------|-----------|-------------------|-----------|--------------------------------|
| Fey       | Lena      | Initiative APA    | Allemagne | lena.fey@giz.de                |
| Heidbrink | Kathrin   | Initiative APA    | Allemagne | kathrin.heidbrink@web.de       |
| Pauly     | Nadine    | Initiative APA    | Allemagne | nadine.pauly@giz.de            |
| Schauerte | Peter     | Initiative APA    | Allemagne | p.schauerte@geo-media.de       |
| Lassen    | Barbara   | Initiative APA    | Bénin     | barbara@naturaljustice.org.za  |
| Quenum    | Hugues    | Initiative APA    | Bénin     | comdou@yahoo.fr                |
| Chupin    | Julien    | Initiative APA    | France    | chupinj@yahoo.com              |
| Rossow    | Véronique | Phytotrade Africa | France    | veronique@phytotradeafrica.com |
| Zajderman | Sabine    | Initiative APA    | France    | sabinezajderman@gmail.com      |
| Rukundo   | Olivier   | Initiative APA    | USA       | olivier.rukundo@gmail.com      |



## Contacts

### **Lena Fey**

Initiative de renforcement des capacités pour l'APA  
Deutsche Gesellschaft für Internationale  
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH  
Postfach 5180  
65726 Eschborn  
Allemagne  
E [lena.fey@giz.de](mailto:lena.fey@giz.de)  
I [www.abs-initiative.info](http://www.abs-initiative.info)

### **Peter Schauerte**

Initiative de renforcement des capacités pour l'APA  
GeoMediaGmbH  
Auguststr. 29  
53229 Bonn  
Allemagne  
E [p.schauerte@geo-media.de](mailto:p.schauerte@geo-media.de)  
I [www.abs-initiative.info](http://www.abs-initiative.info)



## Annexe: Forum Ouvert

### Expériences, Bonnes Pratiques et Options pour la Mise en Œuvre du Protocole de Nagoya

#### Première Session

| Rapport de la séance<br>(titre)<br>proposée par<br>(nom) | Enjeux stratégiques APA | discuté à<br>(endroit) | Rhino |
|--|-------------------------|------------------------|-------|
|--|-------------------------|------------------------|-------|

#### **Résumé de la discussion**

(p.ex. points soulevés,  
connaissances acquises,  
leçons tirées, ...)

#### I. STRATEGIE APA

- Renforcement des capacités ; communication
- Stratégie R&D
- Aspects juridiques, réglementaires, clauses contractuelles

#### II. DÉFIS TRANSVERSAUX

- Disposer d'un Comité National CDB / APA avec des commissions thématiques (IPBES; CDB; APA; Protocole de Carthagène; ...)
- Avoir les mêmes comités de pilotage des projets biodiversité
- Renforcer le réseautage interne
- Planification concentrée des activités liées à la biodiversité

#### III. MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

- Intégrer les questions d'APA dans les plans d'action de l'institution en charge de la gestion de la biodiversité
- Faire un plaidoyer auprès des décideurs pour créer une ligne budgétaire APA
- Développer des arguments solides pour les décideurs montrant les enjeux économiques liés à l'APA

#### **Résumé des conclusions ou résultats**

(p.ex. options identifiées,  
idées de solutions, possibles  
mesures de suivi, ...)



|  |   |                            |                 |
|--|---|----------------------------|-----------------|
| <b>Rapport de la séance (titre) proposée par (nom)</b> | <b>Argumentaire sur la valorisation en lien avec les politiques et stratégies d'un pays</b> | <b>discuté à (endroit)</b> | <b>Eléphant</b> |
|  | DjemelEchirk, MelkiorKouchade   |                            |                 |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Résumé de la discussion</b><br/>(p.ex. points soulevés, connaissances acquises, leçons tirées, ...)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 cibles potentielles : Politique / Privé / Communautés</li> <li>• Pour les politiques : 2 cibles potentiels : exécutif et parlementaire (ex. sénat, assemblée)</li> <li>• Arguments pour les politiques au niveau national :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un potentiel de diversification économique existe, pour répondre à des besoins de développement, mais il n'est pas utilisé par les nationaux car méconnu.</li> <li>○ Prendre l'exemple des filières existantes (bien commun) pour mettre en perspective les enjeux et avantages du Protocole de Nagoya                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ex. Marula en Namibie, Burkina Karité, Datte Algérie</li> <li>▪ Possibilité de diversification des sous-produits à valeur ajoutée plutôt que l'exploitation de la matière brute (donner des ex. de sous-produits)</li> <li>▪ Des opportunités commerciales existent, et une revue / inventaire des utilisations permet d'en identifier de nouvelles</li> <li>▪ Possibilité de répondre à des besoins nationaux au lieu d'importer et aussi de servir des marchés régionaux et internationaux</li> <li>▪ Ex. d'indicateurs : Création d'emploi, investissement et création de nouvelles filières</li> </ul> </li> <li>○ Montrer de bon et mauvais exemples                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bon ex. : Aspirine, Spiruline, Artémisia</li> </ul> </li> <li>○ Il s'agit de créer un cercle vertueux pour que les acteurs se mettent à percevoir la valeur                 <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ajouter de la valeur au niveau locale / nationale pour ne pas reproduire le modèle de pillage des ressources naturelles et lutter contre la fuite des cerveaux</li> <li>▪ Formation du personnel, améliorer qualité de l'emploi, compétence, création de nouveau métier</li> </ul> </li> <li>○ C'est un sujet transversal en lien avec les politiques de conservation (par ex. pour éviter la sur ex – exploitation de ressources dont la valeur augmenterait soudainement), agriculture, commerce, industrie...</li> </ul> </li> </ul> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br/>(p.ex. options identifiées, idées de solutions, possibles mesures de suivi, ...)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approche holistique qui touche les parties prenantes selon leurs spécificités</li> <li>• Construire l'argumentaire en fonction de l'intérêt de chaque cible</li> </ul> |
|--|---|



|  |                                      |                            |              |
|--|--------------------------------------|----------------------------|--------------|
| <b>Rapport de la séance (titre) proposée par (nom)</b> | <b>Contrat APA et place des PACL</b> |                            |              |
|  | <b>Blandine, Madzou, Nicolas</b>     | <b>discuté à (endroit)</b> | <b>Bison</b> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés, connaissances acquises, leçons tirées, ...) | <b>POINTS CLES DISCUTES</b><br><br>1. Contrat avec quelle partie<br>• Contrat entre <ul style="list-style-type: none"><li>○ Utilisateur et PACL</li><li>○ Utilisateur et Etat</li><li>○ Utilisateur – Etat et PACL</li></ul><br>2. Niveau / étapes (processus)<br>• Accès et utilisation <ul style="list-style-type: none"><li>○ Intention (Tri partite) → CPCC</li><li>○ Négociation (Tri partite) → CPCC</li><li>○ Conclusion (Etat et utilisateur) → CCCA</li></ul><br>3. Partage des avantages <ul style="list-style-type: none"><li>• Définition des besoins (Etat – PACL)</li><li>• Conditions de partages (Tripartite) CCCA</li><li>• Conclusion (Etat – Utilisateur)</li></ul> |
|---|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées, idées de solutions, possibles mesures de suivi, ...) | • Option identifiée → Contrat avec les 3 parties (Etat – PACL et utilisateur) au niveau de l'intention, la négociation et le partage |
|--|--|



|  |   |                                |             |
|--|---|--------------------------------|-------------|
| <b>Rapport de la séance<br/>(titre)<br/>proposée par<br/>(nom)</b> | <b>Intérêt de mettre en place un réseau des CALS francophones dans le<br/>mécanisme APA<br/>N'giagaSall</b> | <b>discuté à<br/>(endroit)</b> | <b>Lion</b> |
|--|---|--------------------------------|-------------|

|   |  |
|---|--|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés,<br>connaissances acquises,<br>leçons tirées, ...) | <p>BACKGROUND = rappel du début de la démarche depuis l'atelier de Windhoek (Namibie) en 11/14</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Actions déjà entreprises = déclaration de Windhoek et Draft de TDR pour la tenue d'un atelier pour créer le réseau, le structurer et le doter d'un plan d'action</li><li>• Etat des lieux du lobbying auprès du SG de la Francophonie et d'autres bailleurs de fonds</li></ul> <p>A FAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre l'initiative lors des prochaines rencontres de l'initiative APA</li><li>• Rediffuser la déclaration de Windhoek et le draft de projet auprès des points focaux APA pour atteindre le maximum des PACL</li><li>• Identifier les BF potentiels pour l'atelier PACL</li></ul> |
|---|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées,<br>idées de solutions, possibles<br>mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Poursuivre via le networking les démarches pour la mise sur pied du réseau PACL/APA francophone ; jusqu'à l'obtention d'un coaching / sponsoring du réseau.</li></ul> |
|--|---|



|  |   |                                |                |
|--|---|--------------------------------|----------------|
| <b>Rapport de la séance<br/>(titre)<br/>proposée par<br/>(nom)</b> | <b>Autorité Nationale Compétente / Points de Contrôle</b> |                                |                |
|  | <b>Amari Koffi Véronique</b>                              | <b>discuté à<br/>(endroit)</b> | <b>Léopard</b> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés,<br>connaissances acquises,<br>leçons tirées, ...) | ANC<br><ol style="list-style-type: none"><li>1. Cartographie des acteurs</li><li>2. Stratégie APA</li><li>3. Comité APA</li><li>4. Consensus des acteurs / structure pyramidale multidimensionnelle et transversale</li><li>5. C'est cette structure que va réfléchir sur l'analyse et la mise en place la cellule scientifique</li></ol> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées,<br>idées de solutions, possibles<br>mesures de suivi, ...) | POINTS DE CONTROLE<br><ol style="list-style-type: none"><li>1. S'appuyer sur le dispositif (...?..) dans chaque pays</li><li>2. A superposer les PIC et MAT</li></ol> |
|--|---|

(...?...) = mot non lisible



## Deuxième Session

|  |  |                            |                 |
|--|--|----------------------------|-----------------|
| <b>Rapport de la séance (titre) proposée par (nom)</b> | <b>Quels sont les indicateurs pour évaluer la réussite des actions APA ?</b> |                            |                 |
|  | <b>Diala Elisabeth</b>   | <b>discuté à (endroit)</b> | <b>Eléphant</b> |

| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés, connaissances acquises, leçons tirées, ...) | <b>Actions</b>  | <b>Résultats attendus</b>   | <b>Indicateurs</b>  |
|---|---|---|---|
|   | 1. Engager dans la mise en œuvre APA  | Ratification du Protocole de Nagoya   | Nombre de pays ayant ratifié le protocole APA   |
|   | 2. Elaborer la stratégie  | La stratégie est validée  | Un document de stratégie existe   |
|   | 3. Elaborer la loi APA  | La loi APA est promulguée   | Le document de loi et les décrets d'application existent  |
|   | 4. Mettre en place un cadre régional d'harmonisation                                    | Un cadre réglementaire régional est fonctionnel                                       | Les textes réglementaires régionaux   |
|   | 5. Inventorier les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées | Les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées sont connues | Base de données sur les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées existe |
|   | 6. Identifier les utilisateurs et fournisseurs des ressources génétiques                | Les utilisateurs et fournisseurs sont connus  | Le répertoire des fournisseurs existe   |
|   | 7. Renforcer les capacités des acteurs  | Les acteurs APA sont connus   | Nombre de personnes formées   |
|   | 8. Elaborer les contrats  |   |   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées, idées de solutions, possibles mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant de définir les indicateurs de réussite des actions APA, il fallait au préalable identifier les actions à mener et les résultats attendus.</li> <li>• Les indicateurs doivent être stratifiés en niveau supra national et national.</li> </ul> |
|--|--|



|  |   |                            |              |
|--|---|----------------------------|--------------|
| <b>Rapport de la séance (titre) proposée par (nom)</b> | <b>Sensibilisation et implication des C.L.A. dans les processus APA</b> | <b>discuté à (endroit)</b> | <b>Rhino</b> |
|--|---|----------------------------|--------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés, connaissances acquises, leçons tirées, ...) | <p>I. SENSIBILISATION DES PACL. SUR LE PROCESSUS D'APA</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Communication (médias, supports adaptés, affichages et illustrations, messages clés, traduction du film et di protocole en dialectes locales, à réaliser par des sociétés civiles à la base, associations, ONG ...)</li><li>• Cibler et impliquer les chefs de villages et les autorités morales et traditionnelles et les leaders d'opinions</li></ul> <p>II. IMPLICATION DES PACL DANS L'APA</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Réunir toutes les entités pour l'orientation sur APA</li><li>• Alphabétisation des PACL dans le processus APA</li><li>• Maîtrise de la gestion rationnelle de leurs ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées (protocole communautaire), recensement connaissances traditionnelles associées et des propriétaires et les ressources génétiques</li><li>• Mise en place d'un article de lois pour la protection des bases de données de connaissances traditionnelles → Décision sur l'accès des ressources génétiques, des connaissances traditionnelles et le partage</li></ul> |
|---|---|

|  |
|--|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées, idées de solutions, possibles mesures de suivi, ...) |
|--|



|  |   |                                |              |
|--|---|--------------------------------|--------------|
| <b>Rapport de la séance<br/>(titre)<br/>proposée par<br/>(nom)</b> | <b>Collaboration recherche Nord-Sud</b> |                                |              |
|  | <b>Savagodo</b>                         | <b>discuté à<br/>(endroit)</b> | <b>Bison</b> |

|  |   |
|--|---|
| <b><u>Résumé de la discussion</u></b><br>(p.ex. points soulevés,<br>connaissances acquises,<br>leçons tirées, ...) | <b>CONTEXTE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Pas de cadre réglementaire</li><li>• Espèce: TIRPAA → hors APA</li><li>• Intérêt d'un labo du Nord pour un morphotype d'une RG d'un pays du Sud</li></ul> <b>DEMARCHES PROPOSEES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Même hors, élaborer un bon contrat de collaboration en matière de recherche y compris le partage des avantages en référence à APA</li><li>• Impliquer le point focal TIRPAA</li><li>• Consulter le service juridique du laboratoire de Sud</li></ul> |
|--|---|

|   |   |
|---|---|
| <b><u>Résumé des conclusions ou résultats</u></b><br>(p.ex. options identifiées,<br>idées de solutions, possibles<br>mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• De tels cas pratiques peuvent servir à l'élaboration de cadres réglementaires sur APA</li></ul> |
|---|---|



|  |  |                                |             |
|--|--|--------------------------------|-------------|
| <b>Rapport de la séance<br/>(titre)<br/>proposée par<br/>(nom)</b> | <b>Appropriation du protocole et Volonté politique</b> |                                |             |
|  | <b>Koffi Edmond ; Yolou</b>                            | <b>discuté à<br/>(endroit)</b> | <b>Lion</b> |

|  |  |
|--|--|
| <b><u>Résumé de la discussion</u></b><br>(p.ex. points soulevés,<br>connaissances acquises,<br>leçons tirées, ...) | <p>I. COMMENT CHAQUE ACTEUR DOIT S'APPROPRIER LE PROTOCOLE ?</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Identification puis regroupement des différents types d'acteurs (décideurs; chercheurs; communautés locales; médias ...).</li><li>• Développer des outils de communication appropriés à chaque groupe d'acteurs en insistant sur leurs intérêts.</li><li>• Avoir une bonne compréhension du contexte (social; économique; politique).</li></ul> <p>II. SENSIBILISATION DE LA VOLONTE POLITIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comprendre la hiérarchie dans le mécanisme de prise de décision dans le pays.</li><li>• Susciter l'émergence des « autorités championnes » (DG; ministres ...) de la cause APA dans le pays.</li><li>• Implication de la société civile et ONG</li><li>• Développer un argumentaire solide et valable pour susciter et maintenir la volonté politique (insister en 1er lieu sur les enjeux économiques de l'APA)</li></ul> |
|--|--|

|   |   |
|---|---|
| <b><u>Résumé des conclusions ou résultats</u></b><br>(p.ex. options identifiées,<br>idées de solutions, possibles<br>mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul> |
|---|---|



|  |                                     |                                |                |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|----------------|
| <b>Rapport de la séance<br/>(titre)<br/>proposée par<br/>(nom)</b> | <b>APA et changement climatique</b> | <b>discuté à<br/>(endroit)</b> | <b>Léopard</b> |
|--|-------------------------------------|--------------------------------|----------------|

|  |  |
|--|--|
| <b><u>Résumé de la discussion</u></b><br>(p.ex. points soulevés,<br>connaissances acquises,<br>leçons tirées, ...) | Points soulevés: Enjeux CC et APA <ul style="list-style-type: none"><li>• APA: Accès aux ressources et partage des avantages</li><li>• CC: Atténuation et adaptation</li></ul> APA constitue une opportunité pour augmenter la résilience des PACL par la valorisation de leurs savoirs et connaissances traditionnelles |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| <b><u>Résumé des conclusions ou résultats</u></b><br>(p.ex. options identifiées,<br>idées de solutions, possibles<br>mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Lutter contre la pauvreté</li><li>• Sensibiliser toutes les parties prenantes</li><li>• Développer les espèces résilientes</li></ul> |
|---|--|



### Troisième Session

|  |  |                              |                            |                 |
|--|--|------------------------------|----------------------------|-----------------|
| <b>Rapport de la séance (titre) proposée par (nom)</b> | <b>Les ressources transfrontières : la coopération entre pays pour l'APA</b> | <b>Amari Koffi Véronique</b> | <b>discuté à (endroit)</b> | <b>Eléphant</b> |
|--|--|------------------------------|----------------------------|-----------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés, connaissances acquises, leçons tirées, ...) | <p>I. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Au niveau de chaque pays, il y a un cadre national APA</li><li>• En complément aux cadres nationaux, il y a le cadre régional (lignes directrices de l'UA) et les cadres sous-régionaux</li><li>• Bien distinguer le cas des ressources génétiques et le cas des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques.</li></ul> <p>II. APPROCHE BILATERALE</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Exemples concrets : Réserve de Biosphère Transfrontière du Mono (Togo &amp; Bénin) ; Parc régional du W (Bénin, Niger et Burkina) ; la Trinationale de la Sanga (Congo, Cameroun, RCA)</li></ul> <p>CAS SPECIFIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ressources en transit → aspects de la traçabilité</li><li>• → point de contrôle, documents associées</li><li>• Au niveau du pays fournisseur : se demander toujours « le pourquoi de l'accès »</li></ul> <p>BESOINS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Nécessité d'inventaire des ressources prenant en compte celles qui sont transfrontières</li><li>• Coopération dans la recherche</li></ul> |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées, idées de solutions, possibles mesures de suivi, ...) | <p>CONCLUSION</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Il existe déjà des instances de coopération qui sont des portes d'entrée pour la mise en place de la coopération APA</li><li>• Comment assurer la traçabilité quand l'accès se fait sans déclaration d'utilisation ?</li><li>• Harmonisation des réglementations au niveau sous-régional</li></ul> |
|--|--|



|  |  |
|--|--|
| <b>Rapport de la séance<br/>(titre)<br/>proposée par<br/>(nom)</b> | <b>A. Modalités de recensement des RG et CT en vue de leur protection<br/>B. La valorisation des RG inventoriées au niveau des communautés<br/>Odette ; Koku discuté à Rhino<br/>(endroit)</b> |
|--|--|

|   |  |
|---|--|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés,<br>connaissances acquises,<br>leçons tirées, ...) | <p>A. Modalités</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Recensement<ul style="list-style-type: none"><li>• Définir les unités géographiques</li><li>• Identifier les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées</li><li>• Identifier les détenteurs et acteurs de valorisation</li><li>• Documenter les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées à potentiel valorisable</li></ul></li><li>2. Protection<ul style="list-style-type: none"><li>• Cadre réglementaire (matériel; immatériel)</li><li>• Outil de Propriété Intellectuelle</li><li>• Organisation institutionnelle (Parc, Reserve, ...)</li></ul></li></ol> <p>B. Valorisation</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Valorisation marchande<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les marchés (local; national; international)</li><li>• Accord avec institutions de recherche (tests)</li><li>• Formation des réseaux des acteurs reconnus par les ministères de (... ?...)</li></ul></li><li>2. Valorisation non-marchande<ul style="list-style-type: none"><li>• Patrimoine culturel / touristique</li><li>• Renforcement de capacités PAQL</li></ul></li></ol> |
|---|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées,<br>idées de solutions, possibles<br>mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• La protection n'exclut pas la valorisation</li></ul> |
|--|--|

(... ?...) = mot non lisible



|                                     |  |                            |              |
|-------------------------------------|--|----------------------------|--------------|
| <b>Rapport de la séance (titre)</b> | <b>Mesures et dispositions à prendre en l'absence d'un cadre national APA pour la préservation des RG et des CTA</b> |                            |              |
| <b>proposée par (nom)</b>           | <b>Attari, Idriss, Sall</b>  | <b>discuté à (endroit)</b> | <b>Bison</b> |

|   |  |
|---|--|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés, connaissances acquises, leçons tirées, ...) | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Analyse du contexte national (social, institutionnel, économique, juridique)</li><li>2. Informations et sensibilisation de tous les acteurs impliqués</li><li>3. Mettre en place des mesures :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Création d'un organe permanent d'accompagnement et d'appui</li><li>○ Instauration d'un mécanisme de taxation différentielle</li></ul></li></ol> |
|---|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées, idées de solutions, possibles mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Aller rapidement à la mise en place du cadre réglementaire</li><li>• Enjeux économiques importants</li><li>• Encourager et maximiser la valorisation au niveau local et national</li></ul> |
|--|--|



|                                     |  |                            |             |
|-------------------------------------|--|----------------------------|-------------|
| <b>Rapport de la séance (titre)</b> | <b>Quelles sont les meilleures stratégies de protection des connaissances traditionnelles dans le contexte APA ?</b> |                            |             |
| <b>proposée par (nom)</b>           | <b>Déassio, Aline, Agbani</b>  | <b>discuté à (endroit)</b> | <b>Lion</b> |

|   |   |
|---|---|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés, connaissances acquises, leçons tirées, ...) | Trois axes stratégiques: 1. Sensibilisation; 2. Documentation; 3. Réglementation<br><br>1. SENSIBILISATION<br><ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier les détenteurs</li><li>• Sensibiliser les détenteurs sur les enjeux des connaissances traditionnelles</li><li>• Sensibiliser les chercheurs et les décideurs</li><li>• Sensibiliser les nouvelles générations sur les connaissances traditionnelles</li></ul><br>2. DOCUMENTATION<br><ul style="list-style-type: none"><li>• Inventorier les CT et les détenteurs</li><li>• Inciter la documentation familiale (...?...), écoute, audiovisuel)</li><li>• Mettre en place des banques de données sur les connaissances traditionnelles</li></ul><br>3. REGLEMENTATION<br><ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer les textes réglementaires pour la gestion des connaissances traditionnelles</li><li>• Mise en place des procédures pour la documentation des connaissances traditionnelles</li><li>• Mise en place des (...?... ) pour (...?... ) les banques de données</li><li>• Mise en place des mécanismes de suivi et de gestion des contrats (...?... ) sur les ressources génétiques et connaissances traditionnelles</li></ul> |
|---|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées, idées de solutions, possibles mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• La sensibilisation, la documentation et la réglementation sont les meilleures options identifiées pour la protection des connaissances traditionnelles.</li></ul> |
|--|---|

(... ?...) = mot non lisible



|  |  |                                |                |
|--|--|--------------------------------|----------------|
| <b>Rapport de la séance<br/>(titre)<br/>proposée par<br/>(nom)</b> | <b>Former les peuples autochtones et communautés locales au respect de leur patrimoine naturel</b> | <b>discuté à<br/>(endroit)</b> | <b>Léopard</b> |
|--|--|--------------------------------|----------------|

|   |   |
|---|---|
| <b>Résumé de la discussion</b><br>(p.ex. points soulevés,<br>connaissances acquises,<br>leçons tirées, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des PACL</li></ul> <p><b>PROBLEME DIAGNOSTIQUÉ</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Dégradation sociale / perte des valeurs du savoir traditionnel</li></ul> <p><b>SOLUTION</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Introduire connaissances traditionnelles dans les curricula pédagogiques</li><li>• Sensibiliser la population autochtone</li><li>• Sensibiliser la jeune génération des PACL et des villes sur les bienfaits des connaissances traditionnelles.</li><li>• Encourager l'ancienne génération des PACL à assurer le transfert des connaissances traditionnelles, des bonnes pratiques endogènes à l'utilisation des ressources naturelles</li></ul> <p><b>LES DEGRADATIONS DUES A 2 FACTEURS</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Phénomènes naturels</li><li>2. Action anthropiques</li></ol> |
|---|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Résumé des conclusions ou résultats</b><br>(p.ex. options identifiées,<br>idées de solutions, possibles<br>mesures de suivi, ...) | <ul style="list-style-type: none"><li>• Introduire les connaissances traditionnelles dans les curricula pédagogiques</li></ul> |
|--|--|